



30/09/2024

Fonds de droit français

**GROUPAMA ACTIONS
FRANCE**

RAPPORT ANNUEL

SOMMAIRE

1. Changements intéressant l'OPC	3
2. Rapport de gestion	4
3. Informations réglementaires	6
4. Certification du Commissaire aux Comptes	12
5. Comptes de l'exercice	19
6. Annexe(s)	67
Caractéristiques de l'OPC	68
Information SFDR	77
Rapport annuel de l'OPC Maître	90

1. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

28 mars 2024

- Mise à jour des frais
- Correction de la coquille sur la classification qui indiquait « *Actions françaises* » par « *Actions des pays de la zone euro* ».

24 juin 2024

- France Gan devient : **GROUPAMA ACTIONS France** ;
- Introduction du narratif sur la réglementation BMR ;
- Mise à jour de l'annexe ESG.

Passage du seuil de durabilité de 25% à 30%

Mise à jour de la politique ODD

Politique d'investissement d'octobre 2023 à septembre 2024

Au cours de la période sous revue (du 30 septembre 2023 au 30 septembre 2024), les marchés actions ont été marqués par une tendance haussière malgré quelques épisodes de volatilité. Après un début de période en baisse, les actions ont bénéficié d'une reprise notable dès la fin d'année 2023, soutenue par les anticipations de fin de cycle de hausses de taux et un contexte économique favorable (surtout aux Etats-Unis) confirmant un scénario de « soft landing ». Cependant, des reculs ont été observés, notamment en avril 2024 en raison de tensions géopolitiques et d'incertitudes économiques, puis en juin, la dissolution de l'Assemblée nationale en France a pris les marchés par surprise et fait plonger le CAC40 qui a effacé sa performance positive de début d'année. L'été a aussi été chahuté, sous l'effet d'une combinaison de publications de résultats moins bons que lors des précédents trimestres et de données économiques plus faibles. Mais les marchés actions ont néanmoins rebondi par la suite avec l'action synchronisée des banques centrales : La BCE a décidé de baisser ses taux directeurs, suivie par la Fed quelques jours plus tard, puis par la Chine qui a annoncé des mesures importantes de soutien à l'économie.

Malgré cette fin de période plus volatile, les marchés actions affichent une belle performance sur la période sous revue du 30/09/2023 au 30/09/2024 (CAC40 : +7%, Euro Stoxx : +17,1%, S&P500 : +34,4%, Topix : +13,9%).

Le fonds est un nourricier du FCP Groupama France Active Equity (ex Groupama France Stock). Nous rappelons ci-dessous les principaux mouvements réalisés sur la période :

Depuis la fin de l'année 2023, nous avons accompagné la hausse des marchés actions en diminuant les liquidités en portefeuille et nous avons profité des périodes de publications des résultats pour faire des arbitrages dans le fonds.

Nous avons maintenu une certaine sélectivité et une recherche de diversification dans nos convictions. Nous avons notamment initié une nouvelle ligne dans les valeurs de petites et moyennes capitalisations avec l'achat d'ID Logistics en début d'année 2024. Nous avons aussi renforcé Seb et Bureau Veritas mais pris nos profits sur Rexel que nous avons cédé. De plus, au sein des cycliques, nous avons allégé notre exposition à l'Automobile, avec des craintes de pressions concurrentielles sur les constructeurs européens face à l'émergence de groupes asiatiques sur le segment électrique : cession de Stellantis mais renforcement sur Michelin qui bénéficie de son activité de remplacement. Toujours dans la consommation discrétionnaire nous avons commencé à alléger le secteur du luxe à la fin 2023 en prenant quelques profits sur Hermès puis, tout au long de l'année 2024 nous avons réduit sensiblement notre exposition à ce secteur alors que la consommation américaine et chinoise ralentissait fortement : allègements sur LVMH, Christian Dior, Brunello Cucinelli. En outre, nous avons accompagné le mouvement d'investissement dans l'électrification et la décarbonation en privilégiant certains segments de l'industrie comme Schneider Electric, que nous avons renforcé lors de la forte baisse des marchés actions au mois d'août, mais aussi à travers les services aux collectivités : nous avons ainsi acheté Engie en début d'année pour renforcer l'exposition à la thématique « infrastructure verte » mais au printemps nous avons décidé de faire un arbitrage en vendant Engie pour acheter Iberdrola afin de respecter notre engagement sur l'indicateur « nombre d'heures de formation » dans le cadre du label ISR. Dans le même secteur, nous avons aussi renforcé Veolia Environnement. Toujours sur l'industrie, nous avons arbitré Airbus en l'allégeant au profit de Safran qui profite de la croissance sur la maintenance et les services après-vente. De plus, au sein des valeurs technologiques, nous avons conservé la plupart des titres en portefeuille même si nous avons réduit l'exposition au secteur à travers des allègements en ST Microelectronics, Cap Gemini et Dassault Systèmes, et la cession d'Alten. Nous avons aussi profité de l'OPA de Bridgepoint Group sur Esker à 262€ pour alléger le titre en septembre sur un cours de bourse qui cotait au-dessus de l'offre. Enfin, la Santé, bénéficiant d'un bon momentum de croissance, a été renforcée durant l'été avec des achats principalement sur Essilor Luxottica, Sanofi et Biomérieux mais des prises de profits sur Novo Nordisk. Néanmoins, nous avons cédé au printemps les titres Sartorius Stédim Biotech.

La performance du fonds Groupama Actions France sur la période s'établit à :

Pour l'action NC : +11,32%

Pour l'action ND : +11,32%

Et pour son l'indice de référence une performance de +10,39%.

Le fonds a changé de nom sur la période et est devenu Groupama Actions France.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GROUPAMA FRANCE ACTIVE EQUITY - ID	9 397 598,19	21 551 017,14

3. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÉGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

FRAIS D'INTERMÉDIATION

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblées Générales peut être consultée sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient 93 157 261,56 euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site <http://www.groupama-am.fr> et dans les rapports annuels de l'OPC à compter de l'exercice comptable ouvert le 31/12/2012.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le FCP est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 99,69%

INFORMATIONS SUR LES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur la part distribuant sont soumis à abattement de 40%.

FRAIS DE GESTION

Votre SICAV est nourricière du FCP GROUPAMA France ACTIVE EQUITY.

Pour les actions NC et ND, le total des frais effectivement prélevés s'élève à **0,89%**.

Durant l'exercice, les frais de gestion indirects s'élèvent à **1,33%** TTC (actions NC et ND) (représentant les frais courants du dernier exercice clos du fonds maître).

REMUNERATIONS

Eléments relatifs à la politique de rémunération de Groupama AM

1 – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

1.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment et conformément aux exigences de la directive SFDR, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité, au niveau de la fixation des objectifs comme de la détermination des rémunérations variables ainsi qu'aux orientations MIF.

Groupama Asset Management gère, au 31 décembre 2023, 102.4 Mrds d'actifs dont 18% de FIA, 33% d'OPCVM et 49% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- La responsable Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le Responsable de pôle de recherche
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
 - Opérations
 - Juridique
 - Marketing
 - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année et qui comprennent pour les fonctions concernées un objectif de durabilité et, pour les gérants de portefeuille, le strict respect du cadre de gestion, du cadre ESG et des politiques en matière de durabilité ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
 - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors ou certains postes de gérants comportant une part plus importante de commercialisation).

Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluri-annuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de conformité au cadre de gestion (notamment du cadre ESG et des risques de durabilité, respect de la Politique Energie Fossiles, de la Politique d'exclusion des armes controversées, de la Politique des grands risques ESG définies par Groupama AM). Ainsi, dans le cadre de la gestion financière d'OPC et en particulier d'OPC justifiant d'un label ISR ou d'OPC ou mandats qui assurent la promotion de caractéristique environnementales ou sociales (article 8 SFDR) ou qui poursuivent un objectif d'investissement durable (article 9 SFDR), les gérants ont pour objectif la performance financière tout en prenant en compte des enjeux extra-financiers dans leurs actes de gestion, qui se traduisent en contraintes dans leur processus d'investissement.

- Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients

Mise à jour : Février 2024 – données 2023

- Les objectifs qualitatifs permettent :
 - De limiter le poids de la performance strictement financière
 - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des facteurs de durabilité, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations.

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1. Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous forme de cash indexé et sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Mise à jour : Février 2024 – données 2023

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné. Le cas échéant, ce malus peut être étendu au(x) Responsable(s) de la personne sanctionnée sur proposition de la Direction Générale au Comité des Rémunérations.

1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit principalement en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

- Eric Pinon, Président
- Muriel Faure
- Cyril Roux
- Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :

- o De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- o D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- o De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- o D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- o D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
 - ✓ le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;

Mise à jour : Février 2024 – données 2023

- o o D'évaluer un certain nombre de scénarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2023 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences réglementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Seule une recommandation a été émise et adoptée par le Comité des Rémunérations ; Elle ne remet pas en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2023.

Masse salariale 2023	28 674 291 euros
<i>Dont rémunérations variables versées en 2023</i>	<i>7 240 169 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2023 (3^e tiers)</i>	<i>123 808 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2020 et versé en 2023 (2^e tiers)</i>	<i>85 292 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2021 et versé en 2023 (1^{er} tiers)</i>	<i>218 498 euros</i>

La Masse Salariale 2023 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 94 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2023 de l'ensemble du personnel Identifié	15 743 823 euros
Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (50 collaborateurs)	9 135 916 euros
Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques	6 607 907 euros

Mise à jour : Février 2024 – données 2023

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

sur le site internet : <http://www.groupama-am.com>.

4. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Groupama Actions France (Anciennement France Gan)

Exercice clos le 30 septembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la SICAV Groupama Actions France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Groupama Actions France constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthodes comptables exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

- Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 19 décembre 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

**YOUSSEF
BOUJANOUI**

Digitally signed by YOUSSEF
BOUJANOUI
DN: cn=YOUSSEF BOUJANOUI,
c=FR, o=EY et ASSOCIES,
ou=0002 817723887,
email=youssef.boujanoui@fr.ey.com
Date: 2024.12.19 18:26:21 +01'00'

Youssef Boujanoui



Groupama Actions France (Anciennement France Gan)

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la SICAV Groupama Actions France,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.



Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense, le 19 décembre 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

**YOUSSEF
BOUJANOUI**

Digitally signed by YOUSSEF
BOUJANOUI
DN: cn=YOUSSEF BOUJANOUI,
c=FR, o=EY et ASSOCIES,
ou=0002 817723687,
email=youssef.boujanoui@fr.ey.com
Date: 2024.12.19 18.25.42 +01'00'

Youssef Boujanoui

5. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	93 157 261,56
OPCVM	93 157 261,56
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	93 157 261,56
Créances et comptes d'ajustement actifs	42 126,71
Comptes financiers	297 797,66
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	339 924,37
Total de l'actif I+II	93 497 185,93

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Capitaux propres :	
Capital	68 320 163,47
Report à nouveau sur revenu net	37,44
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	15 541 214,64
Résultat net de l'exercice	9 556 566,90
Capitaux propres I	93 417 982,45
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	93 417 982,45
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	79 203,48
Concours bancaires	
Sous-total autres passifs IV	79 203,48
Total Passifs : I+II+III+IV	93 497 185,93

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	1 872 170,84
Produits sur obligations	
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	10 511,19
Sous-total produits sur opérations financières	1 882 682,03
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	
Sous-total charges sur opérations financières	
Total revenus financiers nets (A)	1 882 682,03
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-432 387,69
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-432 387,69
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	1 450 294,34
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-144 301,49
Sous-total revenus nets I = (C+D)	1 305 992,85
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	8 503 968,51
Frais de transactions externes et frais de cession	
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	8 503 968,51
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-610 493,10
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	7 893 475,41

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	963 920,37
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	963 920,37
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-606 821,73
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	357 098,64
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	9 556 566,90

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

. ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion est d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence le MSCI France dividendes nets réinvestis, sur la durée de placement recommandée, supérieure à 5 ans. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active principalement sur des actions d'entreprises françaises et de la zone Euro de toutes capitalisations, et répondant à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Actif net Global en EUR	102 810 508,84	109 095 292,04	85 836 786,79	96 088 260,66	93 417 982,45
Action GR ACTIONS FRANCE NC en EUR					
Actif net	32 194 842,98	34 343 646,02	26 003 061,48	31 024 104,32	30 856 227,74
Nombre de titres	23 755,38300	19 024,35850	16 455,83270	16 010,28710	14 304,35480
Valeur liquidative unitaire	1 355,26	1 805,24	1 580,17	1 937,76	2 157,12
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	61,54	140,08	100,85	137,02	181,64
Capitalisation unitaire sur revenu	25,76	8,79	16,87	25,43	29,85
Action GR ACTIONS FRANCE ND en EUR					
Actif net	70 615 665,86	74 751 646,02	59 833 725,31	65 064 156,34	62 561 754,71
Nombre de titres	10 417,5252	8 423,7756	7 740,0176	6 925,3600	6 056,1628
Valeur liquidative unitaire	6 778,54	8 873,88	7 730,43	9 395,05	10 330,26
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	710,63	1 405,31	1 900,72	2 566,18	3 440,52
Distribution unitaire sur revenu	130,57	44,42	83,40	124,66	145,13
Crédit d'impôt unitaire	1,29	0,46	0,69		

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

□ Règles d'investissement

Le FCP est investi à 100% dans l'OPC maître.

□ Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Les titres détenus dans le portefeuille du FCP maître GROUPAMA FRANCE ACTIVE EQUITY sont évalués sur la dernière valeur liquidative du maître.

L'OPCVM se conforme aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM.

Depuis le 1er janvier 1999, la devise de comptabilité de référence est l'euro.

□ Méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

Méthode des coupons courus.

□ Méthode de comptabilisation des frais

Les opérations sont comptabilisées en frais exclus.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

« La SICAV GROUPAMA ACTIONS France est nourricière du FCP GROUPAMA France ACTIVE EQUITY (majoritairement investie en actions et n'est pas exposée au risque de crédit). Cette information est non pertinente au cas d'espèce de la SICAV.»

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;

Actions NC et ND :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	Taux maximum : 0,45% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,65%
Commission de mouvement perçue par CACEIS Bank	vement sur chaque transaction	Néant
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

*suivant le taux de TVA en vigueur

**selon la complexité

Action GA :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	Taux maximum : 0.90% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,65%
Commission de mouvement perçue par CACEIS Bank	vement sur chaque transaction	Néant
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	vement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

*suivant le taux de TVA en vigueur

**selon la complexité

La contribution à l'AMF sera prise en charge par le FCP.

Rappel des frais et commissions de l'OPCVM maître GROUPAMA FRANCE ACTIVE EQUITY (part ID)

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 3% ²
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant

² Exonération : souscriptions effectuées par l'OPCVM nourricier GROUPAMA ACTIONS FRANCE dans le FCP maître, « GROUPAMA FRANCE ACTIVE EQUITY » (classe d'actions ID)

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 0,65% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	*
Commission de mouvement perçues par CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €** TTC
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : 0,1% maximum Obligations : 0,03% maximum Futures et options : 1€ par lot maximum.
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* non significatif, les OPCVM détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

** selon la complexité

Un dispositif dit de « swing pricing » est appliqué sur le FCP maître Groupama France Active Equity.

Rappel du dispositif de swing pricing appliqué sur Groupama France Active Equity :

Groupama Asset Management a choisi de mettre en place un mécanisme de swing pricing selon les modalités préconisées par la charte AFG de façon à protéger l'OPCVM et ses investisseurs de long terme des impacts de fortes entrées ou sorties de capitaux.

Lorsque le montant de souscription ou de rachat net dans l'OPCVM dépassera un seuil préalablement fixé par Groupama Asset Management, la valeur liquidative de l'OPCVM sera augmentée ou diminuée d'un pourcentage destiné à compenser les coûts induits par l'investissement ou le désinvestissement de cette somme et faire en sorte qu'ils ne soient pas à la charge des autres investisseurs de l'OPCVM.

Le seuil de déclenchement ainsi que l'amplitude du swing de la valeur liquidative sont propres à l'OPCVM et révisés par un comité « Swing Price » trimestriel. Ce comité a la possibilité de modifier à tout moment, notamment en cas de crise sur les marchés financiers, les paramètres du mécanisme du swing pricing.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPCVM est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action GR ACTIONS FRANCE NC	Capitalisation	Capitalisation
Action GR ACTIONS FRANCE ND	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	96 088 260,66
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	8 804 415,89
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-21 551 916,80
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 450 294,34
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	8 503 968,51
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	963 920,37
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-840 960,52
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	93 417 982,45

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action GR ACTIONS FRANCE NC		
Actions souscrites durant l'exercice	833,43730	1 719 294,95
Actions rachetées durant l'exercice	-2 539,36960	-5 275 425,45
Solde net des souscriptions/rachats	-1 705,93230	-3 556 130,50
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	14 304,35480	
Action GR ACTIONS FRANCE ND		
Actions souscrites durant l'exercice	751,5237	7 085 120,94
Actions rachetées durant l'exercice	-1 620,7209	-16 276 491,35
Solde net des souscriptions/rachats	-869,1972	-9 191 370,41
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	6 056,1628	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action GR ACTIONS FRANCE NC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action GR ACTIONS FRANCE ND	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
GR ACTIONS FRANCE NC FR0010263822	Capitalisation	Capitalisation	EUR	30 856 227,74	14 304,35480	2 157,12
GR ACTIONS FRANCE ND FR0000290124	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	EUR	62 561 754,71	6 056,1628	10 330,26

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total						

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	297,80				297,80
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					297,80

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-]3 - 6 mois] (*) +/-]6 - 12 mois] (*) +/-]1 - 3 ans] (*) +/-]3 - 5 ans] (*) +/-]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	297,80						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	297,80						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers					
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total					

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0011292382	GROUPAMA FRANCE ACTIVE EQUITY - ID	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Actions Euro	France	EUR	93 157 261,56
Total						93 157 261,56

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2024
Créances		
	Ventes à règlement différé	42 126,71
Total des créances		42 126,71
Dettes		
	Rachats à payer	42 122,77
	Frais de gestion fixe	37 080,71
Total des dettes		79 203,48
Total des créances et des dettes		-37 076,77

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2024
Action GR ACTIONS FRANCE NC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	138 896,37
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,44
Rétrocessions des frais de gestion	
Action GR ACTIONS FRANCE ND	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	293 491,32
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,44
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			93 157 261,56
	FR0011292382	GROUPAMA FRANCE ACTIVE EQUITY - ID	93 157 261,56
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			93 157 261,56

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	1 305 992,85
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	
Revenus de l'exercice à affecter	1 305 992,85
Report à nouveau	37,44
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 306 030,29

Action GR ACTIONS FRANCE NC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	427 092,04
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	427 092,04
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	427 092,04
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	427 092,04
Total	427 092,04
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Action GR ACTIONS FRANCE ND

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	878 900,81
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	878 900,81
Report à nouveau	37,44
Sommes distribuables au titre du revenu net	878 938,25
Affectation :	
Distribution	878 930,91
Report à nouveau du revenu de l'exercice	7,34
Capitalisation	
Total	878 938,25
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	6 056,1628
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	145,13
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	10 762,12

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	7 893 475,41
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	7 893 475,41
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	15 541 214,64
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	23 434 690,05

Action GR ACTIONS FRANCE NC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 598 316,35
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	2 598 316,35
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 598 316,35
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	2 598 316,35
Total	2 598 316,35
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Action GR ACTIONS FRANCE ND

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	5 295 159,06
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	5 295 159,06
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	15 541 214,64
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	20 836 373,70
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	20 836 373,70
Capitalisation	
Total	20 836 373,70
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

D5c. Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Action GR ACTIONS FRANCE ND

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	878 930,91	EUR	145,13	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
Total	878 930,91	EUR	145,13	EUR

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			93 157 261,56	99,72
OPCVM			93 157 261,56	99,72
Gestion collective			93 157 261,56	99,72
GROUPAMA FRANCE ACTIVE EQUITY - ID	EUR	366 558,832	93 157 261,56	99,72
Total			93 157 261,56	99,72

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	93 157 261,56
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	339 924,37
Autres passifs (-)	-79 203,48
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	93 417 982,45

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action GR ACTIONS FRANCE NC	EUR	14 304,35480	2 157,12
Action GR ACTIONS FRANCE ND	EUR	6 056,1628	10 330,26

FRANCE GAN

COMPTES ANNUELS

29/09/2023

BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
INSTRUMENTS FINANCIERS	95 842 791,63	85 665 268,35
OPC MAÎTRE	95 842 791,63	85 665 268,35
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
CRÉANCES	459,07	41 972,05
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	459,07	41 972,05
COMPTES FINANCIERS	354 491,13	202 849,59
Liquidités	354 491,13	202 849,59
TOTAL DE L'ACTIF	96 197 741,83	85 910 089,99

BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	74 852 167,05	68 542 130,29
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	13 162 888,75	10 877 553,92
Report à nouveau (a)	30,73	21,40
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	6 802 666,19	5 493 798,90
Résultat de l'exercice (a,b)	1 270 507,94	923 282,28
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	96 088 260,66	85 836 786,79
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	109 481,17	73 303,20
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	109 481,17	73 303,20
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	96 197 741,83	85 910 089,99

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	7 426,26	74,60
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 781 910,80	1 419 441,60
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	1 789 337,06	1 419 516,20
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	1 059,40
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,00	1 059,40
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 789 337,06	1 418 456,80
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	425 258,28	441 832,50
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 364 078,78	976 624,30
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-93 570,84	-53 342,02
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 270 507,94	923 282,28

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

► Règles d'investissement

Le FCP est investi à 100% dans l'OPC maître.

► Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Les titres détenus dans le portefeuille du FCP nourricier FRANCE GAN sont évalués sur la dernière valeur liquidative du maître.

L'OPCVM se conforme aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM.

Depuis le 1er janvier 1999, la devise de comptabilité de référence est l'euro.

► Méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

Méthode des coupons courus.

► Méthode de comptabilisation des frais

Les opérations sont comptabilisées en frais exclus.

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;

Pour les frais courants effectivement facturés à l'OPC, se reporter à la partie « Frais » du Document d'Informations clés pour l'Investisseur (DICI).

Actions IC et ID :

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	Taux maximum : 0,45% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,65%
Commission de mouvement perçue par CACEIS Bank France	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

*suivant le taux de TVA en vigueur

**selon la complexité

Actions G* :

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	Taux maximum : 0,90% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,65%
Commission de mouvement perçue par CACEIS Bank France	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

*Part inactive

* suivant le taux de TVA en vigueur

► **Rappel des frais de fonctionnement et de gestion l'OPC maître GROUPAMA FRANCE STOCK :**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;

Pour les frais courants effectivement facturés à l'OPC, se reporter à la partie « Frais » du Document d'Informations clés pour l'Investisseur (DICI).

Part M :

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
<i>Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)</i>	<i>Actif net</i>	<i>Taux maximum : 0,65% TTC</i>
<i>Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)</i>	<i>Actif net</i>	<i>*</i>
<i>Commission de mouvement perçue par CACEIS Bank France</i>	<i>Prélèvement sur chaque transaction</i>	<i>Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €** TTC*</i>
<i>Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion</i>	<i>Prélèvement sur chaque transaction</i>	<i>Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : 0,1% maximum Obligations et assimilés : 0,03% Futures et options : 1€ par lot</i>
<i>Commission de surperformance</i>	<i>Actif net</i>	<i>Néant</i>

* non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

** suivant le taux de TVA en vigueur

Affectation des sommes distribuables**Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action FRANCE GAN IC	Capitalisation	Capitalisation
Action FRANCE GAN ID	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	85 836 786,79	109 095 292,04
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	8 000 252,89	3 155 022,66
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-16 270 531,49	-13 965 676,74
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 917 389,47	5 788 902,28
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	10 870 536,88	-18 854 040,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	36 624 711,34	25 754 174,46
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-25 754 174,46	-44 608 214,46
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-630 252,66	-359 337,75
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 364 078,78	976 624,30
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	96 088 260,66	85 836 786,79

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Autres créances	459,07
TOTAL DES CRÉANCES		459,07
DETTES		
	Rachats à payer	29 983,53
	Frais de gestion fixe	79 497,64
TOTAL DES DETTES		109 481,17
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-109 022,10

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action FRANCE GAN IC		
Actions souscrites durant l'exercice	1 277,61610	2 462 328,99
Actions rachetées durant l'exercice	-1 723,16170	-3 280 917,15
Solde net des souscriptions/rachats	-445,54560	-818 588,16
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	16 010,28710	
Action FRANCE GAN ID		
Actions souscrites durant l'exercice	576,6661	5 537 923,90
Actions rachetées durant l'exercice	-1 391,3237	-12 989 614,34
Solde net des souscriptions/rachats	-814,6576	-7 451 690,44
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	6 925,3600	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action FRANCE GAN IC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action FRANCE GAN ID	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Action FRANCE GAN IC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	132 592,68
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,43
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action FRANCE GAN ID	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	292 665,60
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,43
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			95 842 791,63
Instruments financiers à terme	FR0011292382	GROUPAMA FRANCE STOCK M	95 842 791,63
Total des titres du groupe			95 842 791,63

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	30,73	21,40
Résultat	1 270 507,94	923 282,28
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 270 538,67	923 303,68

	29/09/2023	30/09/2022
Action FRANCE GAN IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	407 180,82	277 751,99
Total	407 180,82	277 751,99

	29/09/2023	30/09/2022
Action FRANCE GAN ID		
Affectation		
Distribution	863 315,38	645 517,47
Report à nouveau de l'exercice	42,47	34,22
Capitalisation	0,00	0,00
Total	863 357,85	645 551,69
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	6 925,3600	7 740,0176
Distribution unitaire	124,66	83,40
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	5 224,77

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	13 162 888,75	10 877 553,92
Plus et moins-values nettes de l'exercice	6 802 666,19	5 493 798,90
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	19 965 554,94	16 371 352,82

	29/09/2023	30/09/2022
Action FRANCE GAN IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 193 822,69	1 659 708,93
Total	2 193 822,69	1 659 708,93

	29/09/2023	30/09/2022
Action FRANCE GAN ID		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	17 771 732,25	14 711 643,89
Capitalisation	0,00	0,00
Total	17 771 732,25	14 711 643,89

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	125 921 075,06	102 810 508,84	109 095 292,04	85 836 786,79	96 088 260,66
Action FRANCE GAN IC en EUR					
Actif net	45 733 195,83	32 194 842,98	34 343 646,02	26 003 061,48	31 024 104,32
Nombre de titres	32 216,17840	23 755,38300	19 024,35850	16 455,83270	16 010,28710
Valeur liquidative unitaire	1 419,57	1 355,26	1 805,24	1 580,17	1 937,76
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	40,60	61,54	140,08	100,85	137,02
Capitalisation unitaire sur résultat	16,47	25,76	8,79	16,87	25,43
Action FRANCE GAN ID en EUR					
Actif net	80 187 879,23	70 615 665,86	74 751 646,02	59 833 725,31	65 064 156,34
Nombre de titres	11 165,5171	10 417,5252	8 423,7756	7 740,0176	6 925,3600
Valeur liquidative unitaire	7 181,74	6 778,54	8 873,88	7 730,43	9 395,05
+/- values nettes unitaire non distribuées	401,06	710,63	1 405,31	1 900,72	2 566,18
Distribution unitaire sur résultat	85,50	130,57	44,42	83,40	124,66
Crédit d'impôt unitaire	1,192	1,291	0,457	0,691	0,00 (*)

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GROUPAMA FRANCE STOCK M	EUR	413 918,34	95 842 791,63	99,74
TOTAL FRANCE			95 842 791,63	99,74
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			95 842 791,63	99,74
TOTAL Organismes de placement collectif			95 842 791,63	99,74
Créances			459,07	0,01
Dettes			-109 481,17	-0,12
Comptes financiers			354 491,13	0,37
Actif net			96 088 260,66	100,00

Action FRANCE GAN ID	EUR	6 925,3600	9 395,05	
Action FRANCE GAN IC	EUR	16 010,28710	1 937,76	

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Action FRANCE GAN ID

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	863 315,38	EUR	124,66	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	863 315,38	EUR	124,66	EUR

6. ANNEXE(S)

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA ACTIONS FRANCE Actions ND Code ISIN : FR000290124 (D - EUR)

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 24 juin 2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de SICAV de droit français. . Ce produit est nourricier de GROUPAMA FRANCE ACTIVE EQUITY - Part ID (FR0011292382)

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Il sera en permanence investi dans son maître et en liquidités à titre accessoire. Son objectif de gestion est le même que celui de son maître. Sa performance pourra être inférieure à celle de son maître compte tenu de ses propres frais de gestion.

Rappel des objectifs du maître :

L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI France (clôture - dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée, supérieure à 5 ans. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active, principalement sur des actions d'entreprises françaises et de la zone Euro de toutes capitalisations, et répondant à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).

Rappel de la stratégie d'investissement du maître :

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches et intégrera des critères ESG :L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt. L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une société et de sa valorisation. L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-In-Universe. Celle-ci repose sur l'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formations des salariés, relations fournisseurs...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants...).

La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentre sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises. La sélection au sein de l'univers d'investissement ESG éligible est défini en amont en excluant les valeurs suivantes : valeurs appartenant à la liste des "Grands Risques ESG" , exclusion des filières jugées non compatibles avec la politique d'engagement de Groupama AM et exclusion des valeurs représentant 20% des moins bien notées de l'univers d'investissement selon la méthodologie d'analyse ESG propre à Groupama AM .La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible, car les données ESG ne sont pas encore standardisées.

Les actions des pays de la zone Euro représenteront au moins 75% de l'actif dont 60% d'actions françaises minimum. La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations petites et moyennes n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres. L'exposition minimale au risque actions est de 75%.L'OPCVM pourra détenir des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droits européens jusqu'à 10% de son actif net afin de diversifier le portefeuille. L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille face au risque actions dans la limite d'un engagement maximum de 100% de l'actif net. Afin de gérer la trésorerie et à titre accessoire, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, utiliser des OPCVM monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces. Le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions, de pays membres de la Zone Euro.

Le produit est exposé au minimum à 75% de son actif net en actions.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Classification AMF : Actions des pays de la zone euro

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 10:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Distribution.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque moyen de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette action est ouverte à tous souscripteurs..

Dépositaire : CACEIS BANK

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 5 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Rappel des risques du maître :

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- **Risque de liquidité** : il est lié aux marchés des petites et moyennes capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que dans le cas des grandes capitalisations.

- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.

- **Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés** : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit.

Veillez vous reporter au prospectus pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans Pour un investissement de : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	1 680 €	1 760 €
	Rendement annuel moyen	-83,21 %	-29,34 %
Défavorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8 510 €	10 410 €
	Rendement annuel moyen	-14,87 %	0,80 %
Intermédiaire*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 650 €	14 410 €
	Rendement annuel moyen	6,50 %	7,58 %
Favorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	14 110 €	17 460 €
	Rendement annuel moyen	41,11 %	11,79 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 03/2015 et 03/2020. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 10/2016 et 10/2021. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 01/2016 et 01/2021.

QUE SE PASSE-T-IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire

– pour 10 000 € investis.

Investissement : 10 000 €

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 5 ans

Coûts totaux	402 €	1 241 €
Incidence des coûts annuels*	4,06 %	2,01 % chaque année

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,59 % avant déduction des coûts et de 7,58 % après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	2,75 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	275 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,31 % de la valeur de votre investissement par an.	127 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	0 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du Développement - Réclamation Client, 25 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les rapports financiers et d'autres documents d'informations relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/. L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion. Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site <https://www.groupama-am.com/fra/fr/institutionnel/nos-fonds>.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA ACTIONS FRANCE Actions NC Code ISIN : FR0010263822 (C - EUR)

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 24 juin 2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de SICAV de droit français. Ce produit est nourricier de GROUPAMA FRANCE ACTIVE EQUITY - Part ID (FR0011292382)

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Il sera en permanence investi dans son maître et en liquidités à titre accessoire. Son objectif de gestion est le même que celui de son maître. Sa performance pourra être inférieure à celle de son maître compte tenu de ses propres frais de gestion.

Rappel des objectifs du maître :

L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI France (clôture - dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée, supérieure à 5 ans. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active, principalement sur des actions d'entreprises françaises et de la zone Euro de toutes capitalisations, et répondant à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).

Rappel de la stratégie d'investissement du maître :

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches et intégrera des critères ESG : l'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt. L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une société et de sa valorisation. L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-In-Universe. Celle-ci repose sur l'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formations des salariés, relations fournisseurs...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants...).

La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentre sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises. La sélection au sein de l'univers d'investissement ESG éligible est défini en amont en excluant les valeurs suivantes : valeurs appartenant à la liste des "Grands Risques ESG", exclusion des filières jugées non compatibles avec la politique d'engagement de Groupama AM et exclusion des valeurs représentant 20% des moins bien notées de l'univers d'investissement selon la méthodologie d'analyse ESG propre à Groupama AM. La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible, car les données ESG ne sont pas encore standardisées.

Les actions des pays de la zone Euro représenteront au moins 75% de l'actif dont 60% d'actions françaises minimum. La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations petites et moyennes n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres. L'exposition minimale au risque actions est de 75%. L'OPCVM pourra détenir des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droits européens jusqu'à 10% de son actif net afin de diversifier le portefeuille. L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille face au risque actions dans la limite d'un engagement maximum de 100% de l'actif net. Afin de gérer la trésorerie et à titre accessoire, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, utiliser des OPCVM monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces. Le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions, de pays membres de la Zone Euro.

Le produit est exposé au minimum à 75% de son actif net en actions.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Classification AMF : Actions des pays de la zone euro

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 10:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque moyen de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette action est ouverte à tous souscripteurs..

Dépositaire : CACEIS BANK

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Rappel des risques du maître :

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- **Risque de liquidité** : il est lié aux marchés des petites et moyennes capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que dans le cas des grandes capitalisations.

- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.

- **Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés** : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit.

Veillez vous reporter au prospectus pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans Pour un investissement de : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	1 680 €	1 760 €
	Rendement annuel moyen	-83,21 %	-29,34 %
Défavorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8 510 €	10 400 €
	Rendement annuel moyen	-14,87 %	0,80 %
Intermédiaire*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 650 €	14 410 €
	Rendement annuel moyen	6,51 %	7,58 %
Favorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	14 110 €	17 460 €
	Rendement annuel moyen	41,11 %	11,79 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 03/2015 et 03/2020. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 10/2016 et 10/2021. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 01/2016 et 01/2021.

QUE SE PASSE-T-IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire

– pour 10 000 € investis.

Investissement : 10 000 €

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 5 ans

Coûts totaux	402 €	1 241 €
Incidence des coûts annuels*	4,06 %	2,01 % chaque année

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,59 % avant déduction des coûts et de 7,58 % après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	2,75 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	275 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,31 % de la valeur de votre investissement par an.	127 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	0 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du Développement - Réclamation Client, 25 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les rapports financiers et d'autres documents d'informations relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/. L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion. Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site <https://www.groupama-am.com/fra/fr/institutionnel/nos-fonds>.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA ACTIONS FRANCE Actions GA Code ISIN : FR0010890210 (C/D - EUR)

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 24 juin 2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de SICAV de droit français. Ce produit est nourricier de GROUPAMA FRANCE ACTIVE EQUITY - Part ID (FR0011292382)

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Il sera en permanence investi dans son maître et en liquidités à titre accessoire. Son objectif de gestion est le même que celui de son maître. Sa performance pourra être inférieure à celle de son maître compte tenu de ses propres frais de gestion.

Rappel des objectifs du maître :

L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI France (clôture - dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée, supérieure à 5 ans. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active, principalement sur des actions d'entreprises françaises et de la zone Euro de toutes capitalisations, et répondant à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).

Rappel de la stratégie d'investissement du maître :

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches et intégrera des critères ESG : l'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt. L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une société et de sa valorisation. L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-In-Universe. Celle-ci repose sur l'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formations des salariés, relations fournisseurs...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants...).

La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentre sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises. La sélection au sein de l'univers d'investissement ESG éligible est défini en amont en excluant les valeurs suivantes : valeurs appartenant à la liste des "Grands Risques ESG", exclusion des filières jugées non compatibles avec la politique d'engagement de Groupama AM et exclusion des valeurs représentant 20% des moins bien notées de l'univers d'investissement selon la méthodologie d'analyse ESG propre à Groupama AM. La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible, car les données ESG ne sont pas encore standardisées.

Les actions des pays de la zone Euro représenteront au moins 75% de l'actif dont 60% d'actions françaises minimum. La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations petites et moyennes n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres. L'exposition minimale au risque actions est de 75%. L'OPCVM pourra détenir des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droits européens jusqu'à 10% de son actif net afin de diversifier le portefeuille. L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille face au risque actions dans la limite d'un engagement maximum de 100% de l'actif net. Afin de gérer la trésorerie et à titre accessoire, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, utiliser des OPCVM monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces. Le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions, de pays membres de la Zone Euro.

Le produit est exposé au minimum à 75% de son actif net en actions.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Classification AMF : Actions des pays de la zone euro

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 10:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation et/ou Distribution.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque moyen de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette action est réservée aux compagnies, filiales et caisses régionales de Groupama Assurances Mutuelles..

Dépositaire : CACEIS BANK

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Rappel des risques du maître :

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- **Risque de liquidité** : il est lié aux marchés des petites et moyennes capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que dans le cas des grandes capitalisations.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.
- **Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés** : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit.

Veillez vous reporter au prospectus pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans Pour un investissement de : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	1 640 €	1 720 €
	Rendement annuel moyen	-83,58 %	-29,64 %
Défavorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8 300 €	9 920 €
	Rendement annuel moyen	-17,02 %	-0,17 %
Intermédiaire*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 410 €	13 740 €
	Rendement annuel moyen	4,13 %	6,56 %
Favorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	13 810 €	16 620 €
	Rendement annuel moyen	38,09 %	10,70 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 03/2015 et 03/2020. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 06/2016 et 06/2021. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 01/2016 et 01/2021.

QUE SE PASSE-T-IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

Investissement : 10 000 €

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 5 ans

Coûts totaux	506 €	1 179 €
Incidence des coûts annuels*	5,11 %	2,06 % chaque année

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,63 % avant déduction des coûts et de 6,56 % après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	4,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	400 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,11 % de la valeur de votre investissement par an.	106 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	0 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du Développement - Réclamation Client, 25 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour accéder au prospectus, au document d'informations clés, aux rapports financiers et aux autres documents d'informations relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, veuillez vous rapprocher de la personne vous ayant commercialisé ce produit. L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion. Pour accéder aux performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi qu'aux scénarios de performance mensuels, veuillez vous rapprocher de la personne vous ayant commercialisé ce produit.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8

Dénomination du produit : GROUPAMA ACTIONS
FRANCE

Identifiant d'entité juridique : 96950003NUWIFWUNHV80

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance. La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 65,72%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables de 72,04%

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Exercice comptable	Indicateurs ESG	OPC	OPC	Indicateur de référence	Indicateur de référence
		Mesure	Taux de couverture (%)	Mesure	Taux de couverture (%)
09/2023 - 09/2024	Heures de formation	24,27	99,3	23,73	99,48
09/2023 - 09/2024	Intensité carbone (t CO ²)	430	98,56	443,78	100
09/2023 - 09/2024	Note ESG	71,15	97,03	69,5	99,48
09/2022 - 09/2023	Heures de formation	21,78	97,51	21,76	100
09/2022 - 09/2023	Intensité carbone (t CO ²)	332	97,12	381,86	99,34
09/2022 - 09/2023	Note ESG	73,1	95,2	70,84	100

Quels étaient les objectifs de développement durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'ID a-t-il contribué à ces objectifs ?

La part d'investissement durable de l'OPC correspond au pourcentage d'entreprises qui contribuent positivement à un objectif environnemental ou social sans causer de préjudice à un autre objectif environnemental ou social, tout en respectant les pratiques de bonne gouvernance.

Notre approche des investissements durables se base sur :

1. La contribution positive des entreprises aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD). Les entreprises sont analysées en fonction de leur contribution positive à 16 des 17 ODD, l'ODD 17 - Partenariats mondiaux n'étant pas applicable aux activités des entreprises.

La contribution aux ODD est calculée par notre fournisseur de données ESG Moody's à partir de deux analyses : L'analyse du chiffre d'affaires des activités des entreprises (revenu provenant de la fourniture des biens/services durables divisé par le revenu total de l'entreprise). Cette analyse aboutie à un score global de contribution allant de 0 à 100% permettant de catégoriser les entreprises selon 4 niveaux : Aucun/ Mineur (0 à 20%) / Significatif (20 à 50%) / Majeur (50% à 100%).

Ce score est complété par un score de controverse issue de l'analyse de l'implication de l'entreprise dans les activités controversées. Le niveau d'implication est calculé à partir du chiffre d'affaires provenant de l'activité controversée ou du niveau d'implication (production, vente, distribution). La vente et la distribution de produits et services pour moins de 10% du revenu de l'entreprise sont considérés comme une implication mineure. Au-dessus de 10% l'implication est considérée comme majeure.

Le niveau d'implication pénalise plus ou moins fortement le score obtenu par l'entreprise : Majeur (-3) / Mineure (-2) / Aucune (0).

Ces deux analyses permettent de définir un niveau de contribution global catégorisé en cinq niveaux : Très positif, positif, neutre, négatif, très négatif.

Sont considérés comme des investissements durables, les investissements ayant obtenus un score très positif, positif ou neutre.

2. Les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables, validées par une méthodologie interne, sont également pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

La méthodologie d'analyse interne permet de s'assurer que ces obligations respectent bien nos exigences internes en la matière. A travers cette méthodologie, nous analysons systématiquement quatre piliers, interdépendants et complémentaires, qui reposent sur deux référentiels reconnus :

- Les exigences de transparence des Green Bonds Principles, Social Bonds Principles et Sustainable Bonds Principles.
- Pour les obligations vertes, la nomenclature des activités éligibles dans le cadre du Label Greenfin.

Quatre critères sont systématiquement analysés dans le cadre de notre méthodologie interne:

- Les caractéristiques de l'émission ;
- La performance ESG de l'émetteur ;
- La qualité environnementale et ou sociale des projets financés ;
- La transparence prévue.

Si un des trois critères suivants : la performance ESG de l'émetteur, la qualité environnementale et ou sociale des projets financés ou la transparence prévue est analysée négativement, l'obligation ne sera pas validée. Seuls les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables validées par notre méthodologie interne sont pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

Part des investissements durables	72,04%
--	---------------

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent pas de préjudice important à tout autre objectif d'investissement durable car toute entreprise contribuant négativement à au moins un ODD n'est pas considérée comme répondant à l'objectif d'investissement durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives (ci-après « PAI ») obligatoires s'effectue à plusieurs niveaux de notre démarche d'investissement durable : la politique d'exclusions, la politique d'engagement et la méthodologie d'analyse ESG interne. Les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 10 et 11, 12 et 13 sont intégrés dans notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire. Les PAI 10 et 11, portants sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes, sont pris en compte à travers un score, le Global Compact. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Le PAI 7 - activités impactant négativement la biodiversité - est évalué via un proxy de l'indicateur biodiversité de notre fournisseur Iceberg Data Lab dans un souci de cohérence avec les mesures d'impact reportées dans notre Rapport Article 29 de la loi Energie Climat. Ce document de reporting ESG est disponible sur notre site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/> ».

Le PAI 4 est pris en compte dans notre politique d'exclusions et notre politique d'engagement. Le PAI 14 est pris en compte uniquement dans nos politiques d'exclusions.

Une évaluation des principales incidences négatives est effectuée au niveau du portefeuille et rapportée annuellement au sein de l'annexe ESG du rapport périodique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre les principales incidences négatives obligatoires parmi lesquels les 10 et 11 qui portent sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes. Ces principales incidences négatives sont répondues avec le score Global Compact calculé par notre fournisseur de données ESG. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

PAI 10. Part d'investissement dans des sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	PAI 11. Part d'investissement dans des sociétés ne disposant pas de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
11,70	0,02



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Tableau 1 :

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions de gaz à effet de serre	1.Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 (Tonne de CO2 équivalente)	6 639,57	9 754,87		
		Émissions de GES de niveau 2 (Tonne de CO2 équivalente)	3 249,14	3 170,48		
		Émissions de GES de niveau 3 (Tonne de CO2 équivalente)	74 583,96	303 805,27		
		Émissions totales de GES (Tonne de CO2 équivalente)	84 480,07	316 730,36		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)	555,39	2 395,38		
	3.Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)	1 109,34	4 341,03		
	4.Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (Pourcentage)	6,19	7,98		
5.Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (Pourcentage)	30,94	39,11			
6.Intensité de consommation	Consommation d'énergie en GWh par	0,45	0,23			

	d'énergie par secteur à fort impact climatique	million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique (Gigawatt par M EUR de CA Emetteur)				
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (Pourcentage)	1,32	1,17		
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)	617,43	741,72		
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)	55 587,35	43 395,55		
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (Pourcentage)	11,70	17,67		
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations (Pourcentage)	0,02	0,25		
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (Pourcentage)	6,66	8,23		

	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (Pourcentage)	44,61	13,80		
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (Pourcentage)	0,00	0,00		
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement (Pourcentage)	N/A	N/A		
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national. (Pourcentage)	N/A	N/A		

Tableau 2 Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement, supplémentaires

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	8,47

Tableau 3 Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Questions sociales et de personnel	3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	25,73



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/10/2023 au 30/09/2024

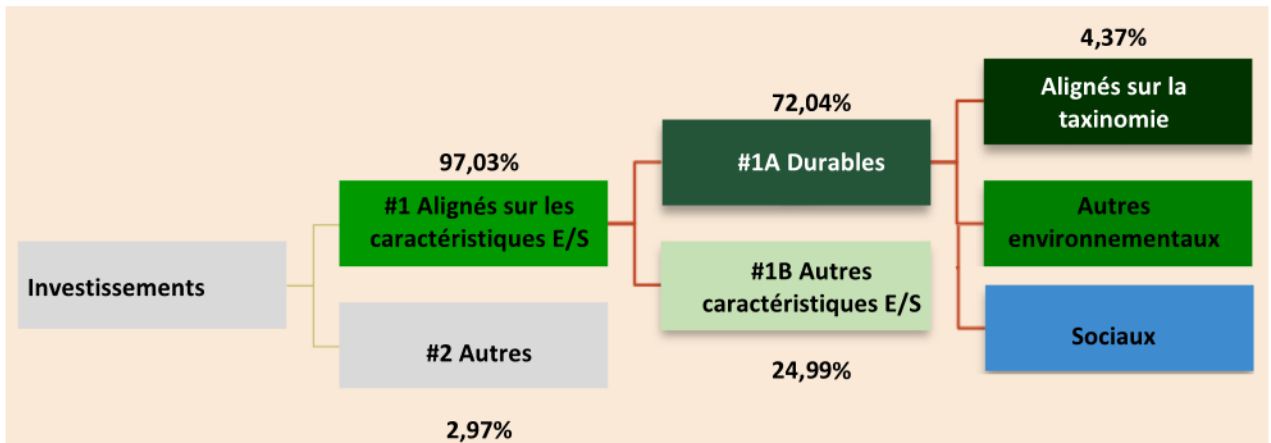
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI (XPAR)	Consommation Discrétionnaire	7.80%	France
SCHNEIDER ELECTRIC SE (XPAR)	Industrie Biens de	7.17%	France
L'OREAL (XPAR)	Consommation de Base	6.51%	France
TOTALENERGIES SE (XPAR)	Énergie	6.32%	France
HERMES INTERNATIONAL (XPAR)	Consommation Discrétionnaire	5.07%	France
AIR LIQUIDE PRIME DE FIDELITE 2021 (XPAR)	Matériaux de base	4.67%	France
SANOFI (XPAR)	Santé	4.61%	France
AIRBUS SE (XPAR)	Industrie	4.51%	France
VINCI SA (XPAR)	Industrie	3.68%	France
SAFRAN SA (XPAR)	Industrie	3.52%	France
BNP PARIBAS (XPAR)	Finance	3.51%	France
ESSILORLUXOTTICA (XPAR)	Santé	3.44%	France
AXA SA (XPAR)	Finance	3.24%	France
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN (XPAR)	Industrie	2.75%	France
CAPGEMINI SE (XPAR)	Technologies de l'Information	2.15%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : - du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements - des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, par exemple pour une transition verte par exemple ; - des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

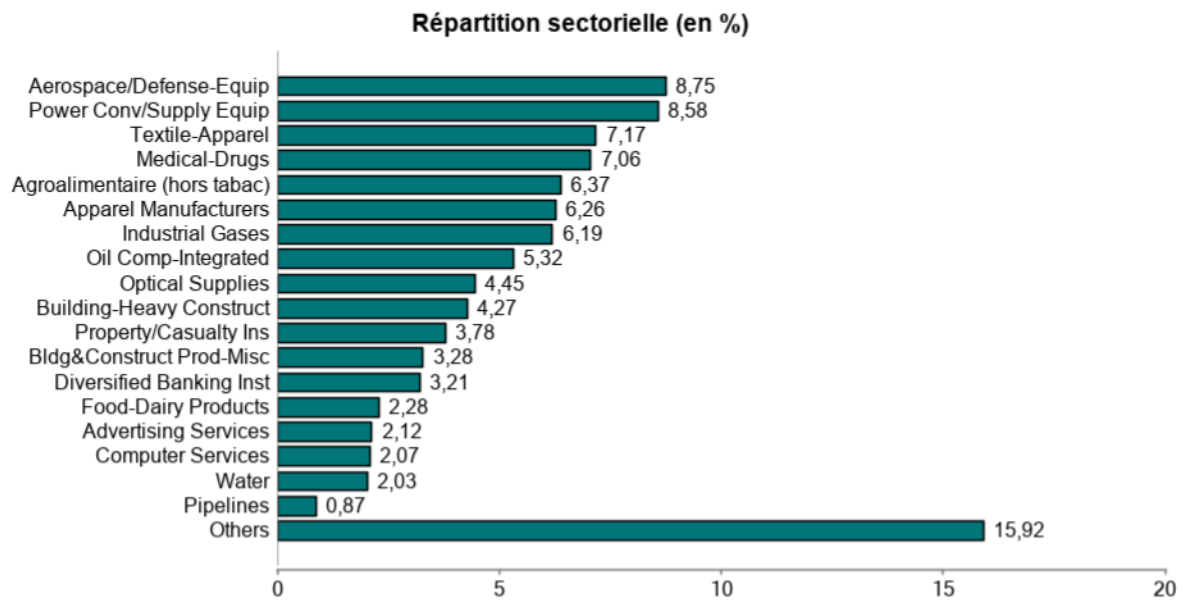
La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

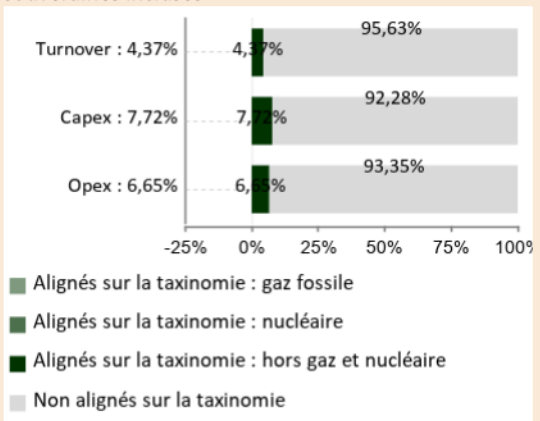
● **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie** de l'UE ?**

- Oui**
- Nucléaire** **Gaz fossile**
- Non**

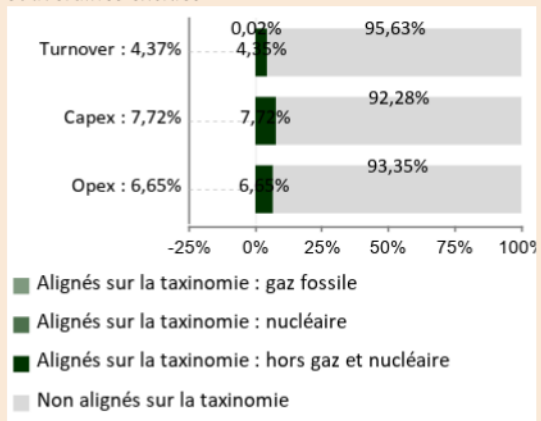
Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères pour le gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'énergie renouvelable ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Investissements alignés sur la taxinomie, obligations souveraines incluses



2. Investissements alignés sur la taxinomie, obligations souveraines exclues



*Aux fins de ces graphiques, « les obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

**Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la Taxonomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Part d'investissements durables réalisés dans des activités transitoires et habilitantes	2,86%
--	-------

Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Période	Pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE
2024	4,37%
2023	-



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Part d'Investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie	67,67%
--	--------



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Part d'investissements durables sur le plan social	-
--	---



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quels étaient leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « #2 Autres » est composée d'émetteurs ou valeurs non notées, faute de disponibilité de données ESG suffisantes mais pour lesquelles les politiques d'exclusion du fonds s'appliquent.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques Environnementales et / ou sociales au cours de la période ?

Durant l'exercice et dans le respect de notre engagement, la note ESG moyenne du fonds est restée supérieure à celle du benchmark et les 20% des valeurs les moins bien notées de l'univers d'investissement ont été exclues. De même, les filières jugées non compatibles avec la politique d'engagement de Groupama AM notamment dans le charbon et les armes controversées sont exclues. Enfin, les sociétés classées sur la liste des Grands Risques de Durabilité de Groupama AM sont également exclues c'est-à-dire les valeurs controversées ou dont la gouvernance est jugée très mauvaise. Il existe aussi des engagements sur les deux indicateurs suivants avec un taux de couverture et de suivi ESG minimum de 90% du portefeuille : le niveau moyen pondéré d'émissions de CO² du fonds devra être inférieur à celle de son benchmark et la note moyenne pondérée sur le nombre d'heures de formation dispensées par salarié devra être supérieure à son benchmark. Du fait de ses engagements, nous avons été amenés à acheter les titres suivants : Bureau Véritas, Cap Gemini, Sanofi, Iberdrola, Intesa San Paolo, et à vendre : BNP Paribas, Alten, Rémy Cointreau, GTT, Mersen, Christian Dior et Airbus, afin de respecter notre engagement sur le nombre d'heures de formation.

Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

Rapport annuel de l'OPC Maître



30/09/2024

Fonds de droit français

**GROUPAMA FRANCE
ACTIVE EQUITY**

RAPPORT ANNUEL

SOMMAIRE

1. Changements intéressant l'OPC	3
2. Rapport de gestion	4
3. Informations réglementaires	6
4. Certification du Commissaire aux Comptes	14
5. Comptes de l'exercice	18
6. Annexe(s)	80
Caractéristiques de l'OPC	81
Information SFDR	99

1. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

28 mars 2024

- Mise à jour des frais.

24 juin 2024

- Groupama France Stock devient : **GROUPAMA FRANCE ACTIVE EQUITY** ;
- Introduction du narratif sur la réglementation BMR ;
- Mise à jour de l'annexe ESG :

Passage du seuil de durabilité de 25% à 30%.

Mise à jour de la politique ODD.

Les parts :

IC devient NC

ID devient ND

G devient GA

Politique d'investissement d'octobre 2023 à septembre 2024

Au cours de la période sous revue (du 30 septembre 2023 au 30 septembre 2024), les marchés actions ont été marqués par une tendance haussière malgré quelques épisodes de volatilité. Après un début de période en baisse, les actions ont bénéficié d'une reprise notable dès la fin d'année 2023, soutenue par les anticipations de fin de cycle de hausses de taux et un contexte économique favorable (surtout aux Etats-Unis) confirmant un scénario de « soft landing ». Cependant, des reculs ont été observés, notamment en avril 2024 en raison de tensions géopolitiques et d'incertitudes économiques, puis en juin, la dissolution de l'Assemblée nationale en France a pris les marchés par surprise et fait plonger le CAC40 qui a effacé sa performance positive de début d'année. L'été a aussi été chahuté, sous l'effet d'une combinaison de publications de résultats moins bons que lors des précédents trimestres et de données économiques plus faibles. Mais les marchés actions ont néanmoins rebondi par la suite avec l'action synchronisée des banques centrales : La BCE a décidé de baisser ses taux directeurs, suivie par la Fed quelques jours plus tard, puis par la Chine qui a annoncé des mesures importantes de soutien à l'économie.

Malgré cette fin de période plus volatile, les marchés actions affichent une belle performance sur la période sous revue du 30/09/2023 au 30/09/2024 (CAC40 : +7%, Euro Stoxx : +17,1%, S&P500 : +34,4%, Topix : +13,9%).

Nous rappelons ci-dessous les principaux mouvements réalisés sur la période :

Depuis la fin de l'année 2023, nous avons accompagné la hausse des marchés actions en diminuant les liquidités en portefeuille et nous avons profité des périodes de publications des résultats pour faire des arbitrages dans le fonds.

Nous avons maintenu une certaine sélectivité et une recherche de diversification dans nos convictions. Nous avons notamment initié une nouvelle ligne dans les valeurs de petites et moyennes capitalisations avec l'achat d'ID Logistics en début d'année 2024. Nous avons aussi renforcé Seb et Bureau Véritas mais pris nos profits sur Rexel que nous avons cédé. De plus, au sein des cycliques, nous avons allégé notre exposition à l'Automobile, avec des craintes de pressions concurrentielles sur les constructeurs européens face à l'émergence de groupes asiatiques sur le segment électrique : cession de Stellantis mais renforcement sur Michelin qui bénéficie de son activité de remplacement. Toujours dans la consommation discrétionnaire nous avons commencé à alléger le secteur du luxe à la fin 2023 en prenant quelques profits sur Hermès puis, tout au long de l'année 2024 nous avons réduit sensiblement notre exposition à ce secteur alors que la consommation américaine et chinoise ralentissait fortement : allègements sur LVMH, Christian Dior, Brunello Cucinelli. En outre, nous avons accompagné le mouvement d'investissement dans l'électrification et la décarbonation en privilégiant certains segments de l'industrie comme Schneider Electric, que nous avons renforcé lors de la forte baisse des marchés actions au mois d'août, mais aussi à travers les services aux collectivités : nous avons ainsi acheté Engie en début d'année pour renforcer l'exposition à la thématique « infrastructure verte » mais au printemps nous avons décidé de faire un arbitrage en vendant Engie pour acheter Iberdrola afin de respecter notre engagement sur l'indicateur « nombre d'heures de formation » dans le cadre du label ISR. Dans le même secteur, nous avons aussi renforcé Veolia Environnement. Toujours sur l'industrie, nous avons arbitré Airbus en l'allégeant au profit de Safran qui profite de la croissance sur la maintenance et les services après-vente. De plus, au sein des valeurs technologiques, nous avons conservé la plupart des titres en portefeuille même si nous avons réduit l'exposition au secteur à travers des allègements en ST Microelectronics, Cap Gemini et Dassault Systèmes, et la cession d'Alten. Nous avons aussi profité de l'OPA de Bridgepoint Group sur Esker à 262€ pour alléger le titre en septembre sur un cours de bourse qui cotait au-dessus de l'offre. Enfin, la Santé, bénéficiant d'un bon momentum de croissance, a été renforcée durant l'été avec des achats principalement sur Essilor Luxottica, Sanofi et Biomérieux mais des prises de profits sur Novo Nordisk. Néanmoins, nous avons cédé au printemps les titres Sartorius Stédim Biotech.

La performance de GROUPAMA France ACTIVE EQUITY sur la période s'établit à :

Pour la part ID : 11,83%

Pour la part NC : 10,79%

Pour la part OSC : 12,54%

Pour la part RC : 11,72%

Son indice de référence est de 10,39%

Le fonds a changé de nom sur la période et est devenu Groupama France Active Equity.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GROUPAMA MONETAIRE - IC	9 068 751,65	10 520 381,26
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	4 115 314,42	3 844 230,70
SANOFI	4 903 714,63	2 431 545,46
HERMES INTERNATIONAL	2 492 185,80	4 263 421,40
SCHNEIDER ELECTRIC SE	3 454 284,39	3 291 957,12
AIR LIQUIDE SA	4 090 998,95	2 532 652,78
TOTALENERGIES SE	2 669 322,94	3 921 184,79
L'OREAL	3 290 398,78	2 921 921,65
AIRBUS SE	3 100 663,47	2 829 836,94
SAFRAN SA	4 216 553,12	1 095 756,52

3. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

FRAIS D'INTERMÉDIATION

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblées Générales peut être consultée sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient 644 880,75 euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site <http://www.groupama-am.fr> et dans les rapports annuels de l'OPC à compter de l'exercice comptable ouvert le 31/12/2012.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le FCP est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 99,16%

INFORMATIONS SUR LES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur la part distribuant sont soumis à abattement de 40%.

REMUNERATIONS

Eléments relatifs à la politique de rémunération de Groupama AM

1 – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

1.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment et conformément aux exigences de la directive SFDR, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité, au niveau de la fixation des objectifs comme de la détermination des rémunérations variables ainsi qu'aux orientations MIF.

Groupama Asset Management gère, au 31 décembre 2023, 102.4 Mrds d'actifs dont 18% de FIA, 33% d'OPCVM et 49% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- La responsable Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le Responsable de pôle de recherche
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
 - Opérations
 - Juridique
 - Marketing
 - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année et qui comprennent pour les fonctions concernées un objectif de durabilité et, pour les gérants de portefeuille, le strict respect du cadre de gestion, du cadre ESG et des politiques en matière de durabilité ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
 - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors ou certains postes de gérants comportant une part plus importante de commercialisation).

Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluri-annuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de conformité au cadre de gestion (notamment du cadre ESG et des risques de durabilité, respect de la Politique Energie Fossiles, de la Politique d'exclusion des armes controversées, de la Politique des grands risques ESG définies par Groupama AM). Ainsi, dans le cadre de la gestion financière d'OPC et en particulier d'OPC justifiant d'un label ISR ou d'OPC ou mandats qui assurent la promotion de caractéristique environnementales ou sociales (article 8 SFDR) ou qui poursuivent un objectif d'investissement durable (article 9 SFDR), les gérants ont pour objectif la performance financière tout en prenant en compte des enjeux extra-financiers dans leurs actes de gestion, qui se traduisent en contraintes dans leur processus d'investissement.

- Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients

Mise à jour : Février 2024 – données 2023

- Les objectifs qualitatifs permettent :
 - De limiter le poids de la performance strictement financière
 - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des facteurs de durabilité, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations.

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1. Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous forme de cash indexé et sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Mise à jour : Février 2024 – données 2023

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné. Le cas échéant, ce malus peut être étendu au(x) Responsable(s) de la personne sanctionnée sur proposition de la Direction Générale au Comité des Rémunérations.

1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit principalement en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

- Eric Pinon, Président
- Muriel Faure
- Cyril Roux
- Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :

- o De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- o D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- o De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- o D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- o D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
 - ✓ le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;

Mise à jour : Février 2024 – données 2023

- o o D'évaluer un certain nombre de scénarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2023 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences réglementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Seule une recommandation a été émise et adoptée par le Comité des Rémunérations ; Elle ne remet pas en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2023.

Masse salariale 2023	28 674 291 euros
<i>Dont rémunérations variables versées en 2023</i>	<i>7 240 169 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2023 (3^e tiers)</i>	<i>123 808 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2020 et versé en 2023 (2^e tiers)</i>	<i>85 292 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2021 et versé en 2023 (1^{er} tiers)</i>	<i>218 498 euros</i>

La Masse Salariale 2023 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 94 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2023 de l'ensemble du personnel Identifié	15 743 823 euros
Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (50 collaborateurs)	9 135 916 euros
Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques	6 607 907 euros

Mise à jour : Février 2024 – données 2023

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

sur le site internet : <http://www.groupama-am.com>.

4. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Groupama France Active Equity (Anciennement Groupama France Stock)

Exercice clos le 30 septembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds Groupama France Active Equity,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Groupama France Active Equity constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthodes comptables exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 19 décembre 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

**YOUSSEF
BOUJANOUI**

Digitally signed by YOUSSEF
BOUJANOUI
DN: cn=YOUSSEF BOUJANOUI,
c=FR, o=EY et ASSOCIES,
ou=0002 817723687,
email=youssef.boujanoui@fr.ey.com
Date: 2024.12.19 18:26:02 +01'00'

Youssef Boujanoui

5. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	150 737 634,05
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	150 737 634,05
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	644 880,75
OPCVM	644 880,75
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	151 382 514,80
Créances et comptes d'ajustement actifs	116 962,57
Comptes financiers	818 023,86
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	934 986,43
Total de l'actif I+II	152 317 501,23

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Capitaux propres :	
Capital	110 801 441,74
Report à nouveau sur revenu net	291,21
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	25 229 218,19
Résultat net de l'exercice	15 985 917,56
Capitaux propres I	152 016 868,70
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	152 016 868,70
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	300 632,53
Concours bancaires	
Sous-total autres passifs IV	300 632,53
Total Passifs : I+II+III+IV	152 317 501,23

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	4 068 993,29
Produits sur obligations	
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	24 588,68
Sous-total produits sur opérations financières	4 093 581,97
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	
Sous-total charges sur opérations financières	
Total revenus financiers nets (A)	4 093 581,97
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-1 313 913,61
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-1 313 913,61
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	2 779 668,36
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-99 875,72
Sous-total revenus nets I = (C+D)	2 679 792,64
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	11 183 387,91
Frais de transactions externes et frais de cession	-374 969,06
Frais de recherche	-46 978,77
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	10 761 440,08
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-338 646,36
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	10 422 793,72

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	2 767 722,91
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	1 100,93
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	2 768 823,84
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	114 507,36
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	2 883 331,20
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	15 985 917,56

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

. ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion est d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence le MSCI France en cours de clôture dividendes nets réinvestis, sur la durée de placement recommandée, supérieure à 5 ans. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active principalement sur des actions d'entreprises françaises et de la zone Euro de toutes capitalisations et répondant à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Actif net Global en EUR	120 931 959,16	143 103 399,28	129 980 228,25	132 046 311,22	152 016 868,70
Part GR FRANCE ACTIVEQ ID en EUR					
Actif net	111 870 136,34	130 321 850,28	100 790 973,87	102 684 791,47	113 953 561,83
Nombre de titres	672 193,88000	590 948,06300	526 820,54900	443 456,00400	448 373,89500
Valeur liquidative unitaire	166,42	220,53	191,31	231,55	254,14
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	8,47	27,17	36,84	56,26	73,71
Distribution unitaire sur revenu	1,97	3,03	4,07	4,66	4,95
Crédit d'impôt unitaire	0,01	0,02	0,06	0,04	(*)
Part GR FRANCE ACTIVEQ NC en EUR					
Actif net	9 061 664,61	12 781 335,68	20 571 975,29	25 141 669,19	30 215 784,43
Nombre de titres	12 273,518900	13 015,064600	24 062,449600	24 096,007600	26 138,439300
Valeur liquidative unitaire	738,31	982,04	854,94	1 043,39	1 155,99
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	11,53	83,30	43,12	87,70	79,09
Capitalisation unitaire sur revenu	5,56	7,44	9,03	11,26	12,02
Part GR FRANCE ACTIVEQ RC en EUR					
Actif net			8 617 090,45	4 219 616,64	7 846 258,79
Nombre de titres			105 228,464	41 864,999	69 678,566
Valeur liquidative unitaire			81,88	100,79	112,60
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes			1,99	8,43	7,67
Capitalisation unitaire sur revenu			1,74	1,92	2,08
Part GROUPAMA FRANCE STOCK OSC en EUR					
Actif net	158,21	213,32	188,64	233,92	1 263,65
Nombre de titres	0,0100	0,0100	0,0100	0,0100	0,0480
Valeur liquidative unitaire	15 821,00	21 332,00	18 864,00	23 392,00	26 326,04
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	260,00	1 813,00	960,00	1 967,00	1 802,70
Capitalisation unitaire sur revenu	288,00	420,00	535,00	614,00	666,45

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Méthodes de valorisation

Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger dont les ETF

Valeurs négociées dans la zone Euro :

=> Dernier cours du jour de valorisation.

Pour les produits de taux, la société de gestion se réserve le droit d'utiliser des cours contribués quand ceux-ci sont plus représentatifs de la valeur de négociation.

Les valeurs étrangères en devises sont converties en contre-valeur Euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement. Celles dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du gérant de l'OPC ou de la société de gestion.

Titres et actions d'OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables (à court terme et à moyen terme, bons des sociétés financières, bons des institutions financières spécialisées) sont valorisés suivant les règles suivantes :

- sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions de marché ;
- en l'absence de prix de marché significatif, par l'application d'une méthode actuarielle, le taux de référence étant celui des émissions des titres équivalents majoré, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Opérations de gré à gré

Les opérations conclues sur un marché de gré à gré, autorisé par la réglementation applicable aux OPC sont valorisés à leur valeur de marché.

Opérations à terme ferme et conditionnel

- Les contrats à terme ferme sur les marchés dérivés sont évalués au cours de compensation du jour.
- Les options sur les marchés dérivés sont évaluées au cours de clôture du jour.

Garanties financières et appels de marges

Les garanties financières reçues sont évaluées au prix du marché (mark-to-market).

Les marges de variation quotidiennes sont calculées par différence entre l'évaluation au prix de marché des garanties constituées et l'évaluation au prix du marché des instruments collatéralisés.

Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan :

- Pour les contrats à terme ferme au nominal x quantité x cours de compensation x (devise)
- Pour les contrats à terme conditionnel en équivalent sous-jacent
- Pour les swaps
 - Swap de taux adossés ou non adossés
Engagement = nominal + évaluation de la jambe à taux fixe (si TF/TV) ou à taux variable (si TV/TF) au prix du marché.
 - Autres Swaps
Engagement = nominal + valeur boursière (lorsque l'OPC a adopté la méthode synthétique de valorisation).

Méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

Méthode des coupons encaissés.

Méthode de comptabilisation des frais

Les opérations sont comptabilisées en frais exclus.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Le FCP étant majoritairement investie en actions et n'étant pas exposé au risque de crédit, cette information est non pertinente au cas d'espèce du FCP.

Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;

Pour les frais courants effectivement facturés à l'OPC, se reporter à la partie « Frais » du Document d'Information clé pour l'investisseur (DICI).

Part NC

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 2% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant*
Commission de mouvement perçues par CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €** TTC
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument ***.
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* non significatif, les OPCVM détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

**selon la complexité

***se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Part ND

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 2% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant*
Commission de mouvement perçues par CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €** TTC
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument ***
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* non significatif, les OPCVM détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

**selon la complexité

***se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Part ID

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 0,65% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant*
Commission de mouvement perçues par CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €** TTC
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument ***
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* non significatif, les OPCVM détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

**selon la complexité

***se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Part OSC

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 0,10% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant*
Commission de mouvement perçue par CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €** TTC
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument***.
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* non significatif, les OPCVM détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

**selon la complexité

***se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Part OAC

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 0,10% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant*
Commission de mouvement perçue par CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €** TTC
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument***.
Commission de surperformance	Actif net	15% de la surperformance au-delà du MSCI France en cours de clôture dividendes nets réinvestis

* non significatif, les OPCVM détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

**selon la complexité

***se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Part RC

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 0,81% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant*
Commission de mouvement perçue par CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €** TTC
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument***.
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* non significatif, les OPCVM détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

**selon la complexité

***se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

- Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion

Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion Par type d'instrument	Assiette	Taux maximum barème
Actions et assimilés	Prélèvement sur chaque transaction	0,10% TTC
Obligations convertibles	Prélèvement sur chaque transaction	0,05% TTC
Obligations d'entreprise	Prélèvement sur chaque transaction	0,05% TTC
Obligations d'Etat	Prélèvement sur chaque transaction	0,03% TTC
Change dont de gré à gré (OTC)	Prélèvement sur chaque transaction	0,005% TTC
Swaps de taux d'intérêt (IRS)	Prélèvement sur chaque transaction	0,02% TTC
Credit default swaps (CDS) et Asset Back Security (ABS)	Prélèvement sur chaque transaction	0,03% TTC
Dérivés Listés (par lot)	Prélèvement sur chaque transaction	2€

Les éventuels coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPCVM pourront s'ajouter aux frais affichés ci-dessus.

La stratégie de gestion du portefeuille peut bénéficier de prestations de recherche externe prises en charge par le fonds.

La contribution à l'AMF sera également prise en charge par le FCP.

Mécanisme de « swing pricing » :

Groupama Asset Management a choisi de mettre en place un mécanisme de *swing pricing* selon les modalités préconisées par la charte AFG de façon à protéger l'OPCVM et ses investisseurs de long terme des impacts de fortes entrées ou sorties de capitaux.

Lorsque le montant de souscription ou de rachat net dans l'OPCVM dépassera un seuil préalablement fixé par Groupama Asset Management, la valeur liquidative de l'OPCVM sera augmentée ou diminuée d'un pourcentage destiné à compenser les coûts induits par l'investissement ou le désinvestissement de cette somme et faire en sorte qu'ils ne soient pas à la charge des autres investisseurs de l'OPCVM.

Le seuil de déclenchement ainsi que l'amplitude du swing de la valeur liquidative sont propres à l'OPCVM et révisés par un comité « *Swing Price* » trimestriel. Ce comité a la possibilité de modifier à tout moment, notamment en cas de crise sur les marchés financiers, les paramètres du mécanisme du *swing pricing*.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPCVM est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part GR FRANCE ACTIVE EQUITY NC	Capitalisation	Capitalisation
Part GR FRANCE ACTIVE EQUITY OSC	Capitalisation	Capitalisation
Part GR FRANCE ACTIVE EQUITY ID	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion
Part GR FRANCE ACTIVE EQUITY RC	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	132 046 311,22
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	69 197 029,47
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-63 556 808,43
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	2 779 668,36
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	10 761 440,08
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	2 768 823,84
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-1 979 595,84
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	152 016 868,70

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part GR FRANCE ACTIVE EQUITY ID		
Parts souscrites durant l'exercice	101 690,11900	24 699 894,45
Parts rachetées durant l'exercice	-96 772,22800	-23 845 719,78
Solde net des souscriptions/rachats	4 917,89100	854 174,67
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	448 373,89500	
Part GR FRANCE ACTIVE EQUITY NC		
Parts souscrites durant l'exercice	33 196,874700	37 226 359,06
Parts rachetées durant l'exercice	-31 154,443000	-34 982 169,16
Solde net des souscriptions/rachats	2 042,431700	2 244 189,90
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	26 138,439300	
Part GR FRANCE ACTIVE EQUITY RC		
Parts souscrites durant l'exercice	71 523,188	7 269 844,88
Parts rachetées durant l'exercice	-43 709,621	-4 728 919,49
Solde net des souscriptions/rachats	27 813,567	2 540 925,39
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	69 678,566	
Part GR FRANCE ACTIVE EQUITY OSC		
Parts souscrites durant l'exercice	0,0380	931,08
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	0,0380	931,08
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0,0480	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part GR FRANCE ACTIVE EQUITY ID	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part GR FRANCE ACTIVE EQUITY NC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part GR FRANCE ACTIVE EQUITY RC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part GR FRANCE ACTIVE EQUITY OSC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
GR FRANCE ACTIVE EQUITY ID FR0011292382	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	113 953 561,83	448 373,89500	254,14
GR FRANCE ACTIVE EQUITY NC FR0000989782	Capitalisation	Capitalisation	EUR	30 215 784,43	26 138,439300	1 155,99
GR FRANCE ACTIVE EQUITY RC FR0014003DZ9	Capitalisation	Capitalisation	EUR	7 846 258,79	69 678,566	112,60
GR FRANCE ACTIVE EQUITY OSC FR0010892067	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 263,65	0,0480	26 326,04

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE +/-	PAYS-BAS +/-	ITALIE +/-	ESPAGNE +/-	SUISSE +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	150 737,63	137 466,53	7 221,46	2 752,78	1 301,60	1 057,82
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	150 737,63					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	818,02				818,02
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					818,02

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-]3 - 6 mois] (*) +/-]6 - 12 mois] (*) +/-]1 - 3 ans] (*) +/-]3 - 5 ans] (*) +/-]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	818,02						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	818,02						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	DKK	GBP	USD	CHF	
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	937,44				
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers	172,52	43,65	26,54	3,76	
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	1 109,96	43,65	26,54	3,76	

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2024
Créances		
	Souscriptions à recevoir	8 593,53
	Coupons et dividendes en espèces	108 369,04
Total des créances		116 962,57
Dettes		
	Rachats à payer	185 789,33
	Frais de gestion fixe	114 825,70
	Autres dettes	17,50
Total des dettes		300 632,53
Total des créances et des dettes		-183 669,96

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2024
Part GR FRANCE ACTIVE EQUITY ID	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	681 039,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,64
Rétrocessions des frais de gestion	
Part GR FRANCE ACTIVE EQUITY NC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	569 941,92
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,57
Rétrocessions des frais de gestion	
Part GR FRANCE ACTIVE EQUITY RC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	62 932,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,74
Rétrocessions des frais de gestion	
Part GR FRANCE ACTIVE EQUITY OSC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	0,08
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			644 880,75
Instruments financiers à terme	FR0010582452	GROUPAMA MONETAIRE - IC	644 880,75
Total des titres du groupe			644 880,75

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	2 679 792,64
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	
Revenus de l'exercice à affecter	2 679 792,64
Report à nouveau	291,21
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 680 083,85

Part GR FRANCE ACTIVE EQUITY ID

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	2 220 227,53
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 220 227,53
Report à nouveau	291,21
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 220 518,74
Affectation :	
Distribution	2 219 450,78
Report à nouveau du revenu de l'exercice	1 067,96
Capitalisation	
Total	2 220 518,74
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	448 373,89500
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	4,95
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	27 083,63

Part GR FRANCE ACTIVE EQUITY NC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	314 329,28
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	314 329,28
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	314 329,28
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	314 329,28
Total	314 329,28
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Part GR FRANCE ACTIVE EQUITY RC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	145 203,84
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	145 203,84
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	145 203,84
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	145 203,84
Total	145 203,84
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Part GR FRANCE ACTIVE EQUITY OSC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	31,99
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	31,99
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	31,99
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	31,99
Total	31,99
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	10 422 793,72
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	10 422 793,72
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	25 229 218,19
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	35 652 011,91

Part GR FRANCE ACTIVE EQUITY ID

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	7 820 469,63
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	7 820 469,63
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	25 229 218,19
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	33 049 687,82
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	33 049 687,82
Capitalisation	
Total	33 049 687,82
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Part GR FRANCE ACTIVE EQUITY NC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	2 067 548,85
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	2 067 548,85
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 067 548,85
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	2 067 548,85
Total	2 067 548,85
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Part GR FRANCE ACTIVE EQUITY RC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	534 688,71
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	534 688,71
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	534 688,71
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	534 688,71
Total	534 688,71
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Part GR FRANCE ACTIVE EQUITY OSC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	86,53
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	86,53
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	86,53
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	86,53
Total	86,53
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

D5c. Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part GR FRANCE ACTIVE EQUITY ID

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	2 219 450,78	EUR	4,95	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
Total	2 219 450,78	EUR	4,95	EUR

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			150 737 634,05	99,16
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			150 737 634,05	99,16
Assurance			5 694 100,59	3,75
AXA	EUR	164 903	5 694 100,59	3,75
Banques commerciales			6 129 856,29	4,03
BNP PARIBAS	EUR	78 584	4 836 845,20	3,18
INTESA SANPAOLO	EUR	336 941	1 293 011,09	0,85
Biens de consommation durables			840 807,50	0,55
SEB	EUR	8 203	840 807,50	0,55
Boissons			1 620 284,40	1,07
PERNOD RICARD	EUR	11 949	1 620 284,40	1,07
Composants automobiles			2 403 625,50	1,58
MICHELIN (CGDE)	EUR	65 925	2 403 625,50	1,58
Construction et ingénierie			1 279 731,04	0,84
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	59 192	1 279 731,04	0,84
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			828 991,80	0,55
ESKER SA	EUR	3 133	828 991,80	0,55
Electricité			2 205 169,22	1,45
IBERDROLA SA	EUR	93 708	1 301 604,12	0,86
LEGRAND SA	EUR	8 747	903 565,10	0,59
Equipements électriques			12 937 618,80	8,51
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	54 774	12 937 618,80	8,51
Equipements et fournitures médicaux			8 203 710,60	5,40
BIOMERIEUX	EUR	13 907	1 496 393,20	0,98
ESSILORLUXOTTICA	EUR	31 549	6 707 317,40	4,42
Industrie aérospatiale et défense			13 193 778,32	8,68
AIRBUS SE	EUR	46 226	6 065 775,72	3,99
SAFRAN SA	EUR	33 766	7 128 002,60	4,69
Logiciels			7 154 310,40	4,71
BRUNELLO CUCINELLI SPA	EUR	15 088	1 459 764,00	0,96
DASSAULT SYST.	EUR	77 270	2 753 130,10	1,82
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	10 329	1 308 684,30	0,86
ID LOGISTICS GROUP	EUR	4 308	1 632 732,00	1,07
Matériaux de construction			5 163 540,00	3,40
VINCI SA	EUR	49 200	5 163 540,00	3,40
Media			3 199 159,60	2,10
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	32 578	3 199 159,60	2,10
Pétrole et gaz			8 024 796,00	5,28
TOTALENERGIES SE	EUR	137 176	8 024 796,00	5,28

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Producteur et commerce d'énergie indépendants			9 334 035,98	6,14
AIR LIQUIDE SA	EUR	9 617	1 666 241,42	1,10
AIR LIQUIDE SA-PF	EUR	44 256	7 667 794,56	5,04
Produits alimentaires			3 431 918,16	2,26
DANONE	EUR	52 524	3 431 918,16	2,26
Produits chimiques			119 986,00	0,08
CARBIOS	EUR	7 058	119 986,00	0,08
Produits de soins personnels			9 608 592,95	6,32
L'OREAL	EUR	1 670	671 423,50	0,44
L'OREAL SA-PF	EUR	22 229	8 937 169,45	5,88
Produits pharmaceutiques			10 639 684,66	7,00
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	8 882	937 449,46	0,62
SANOFI	EUR	94 288	9 702 235,20	6,38
Produits pour l'industrie du bâtiment			4 938 993,36	3,25
SAINT-GOBAIN	EUR	60 438	4 938 993,36	3,25
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			2 213 498,45	1,46
ASML HOLDING NV	EUR	1 550	1 155 680,00	0,76
STMICROELECTRONICS NV	EUR	39 693	1 057 818,45	0,70
Services aux collectivités			3 060 043,20	2,01
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	103 660	3 060 043,20	2,01
Services aux professionnels			2 374 686,98	1,56
BUREAU VERITAS SA	EUR	79 741	2 374 686,98	1,56
Services clientèle divers			1 389 546,90	0,91
EDENRED	EUR	40 845	1 389 546,90	0,91
Services liés aux technologies de l'information			4 490 506,85	2,95
CAPGEMINI SE	EUR	16 125	3 127 443,75	2,05
THALES	EUR	9 562	1 363 063,10	0,90
Textiles, habillement et produits de luxe			20 256 660,50	13,32
CHRISTIAN DIOR SE	EUR	3 295	2 136 807,50	1,41
HERMES INTERNATIONAL	EUR	3 312	7 306 272,00	4,81
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	15 706	10 813 581,00	7,10
TITRES D'OPC			644 880,75	0,42
OPCVM			644 880,75	0,42
Gestion collective			644 880,75	0,42
GROUPAMA MONETAIRE - IC	EUR	2,847	644 880,75	0,42
Total			151 382 514,80	99,58

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	151 382 514,80
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	934 986,43
Autres passifs (-)	-300 632,53
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	152 016 868,70

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part GR FRANCE ACTIVE EQUITY ID	EUR	448 373,89500	254,14
Part GR FRANCE ACTIVE EQUITY NC	EUR	26 138,439300	1 155,99
Part GR FRANCE ACTIVE EQUITY RC	EUR	69 678,566	112,60
Part GR FRANCE ACTIVE EQUITY OSC	EUR	0,0480	26 326,04

GROUPAMA FRANCE STOCK

COMPTES ANNUELS

29/09/2023

BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	131 575 463,64	129 734 184,27
Actions et valeurs assimilées	129 533 062,00	124 117 950,17
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	129 533 062,00	124 117 950,17
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	2 042 401,64	5 616 234,10
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 042 401,64	5 616 234,10
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	670 540,32	263 523,26
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	670 540,32	263 523,26
COMPTES FINANCIERS	370 425,00	137 181,72
Liquidités	370 425,00	137 181,72
TOTAL DE L'ACTIF	132 616 428,96	130 134 889,25

BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	102 208 420,65	106 773 106,65
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	16 338 180,10	14 322 126,61
Report à nouveau (a)	4 147,33	2 973,49
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	11 080 938,73	6 335 131,50
Résultat de l'exercice (a,b)	2 414 624,41	2 546 890,00
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	132 046 311,22	129 980 228,25
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	570 117,74	154 661,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	570 117,74	154 661,00
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	132 616 428,96	130 134 889,25

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	13 827,51	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	3 892 418,63	3 435 787,33
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	3 906 246,14	3 435 787,33
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	232,56	2 157,24
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	232,56	2 157,24
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	3 906 013,58	3 433 630,09
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 192 841,05	1 040 508,10
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	2 713 172,53	2 393 121,99
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-298 548,12	153 768,01
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	2 414 624,41	2 546 890,00

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Méthodes de valorisation

Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger dont les ETF

Valeurs négociées dans la zone Euro :

=> Dernier cours du jour de valorisation.

Pour les produits de taux, la société de gestion se réserve le droit d'utiliser des cours contribués quand ceux-ci sont plus représentatifs de la valeur de négociation.

Les valeurs étrangères en devises sont converties en contre-valeur Euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement. Celles dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du gérant de l'OPC ou de la société de gestion.

Titres et actions d'OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables (à court terme et à moyen terme, bons des sociétés financières, bons des institutions financières spécialisées) sont valorisés suivant les règles suivantes :

- sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions de marché ;
- en l'absence de prix de marché significatif, par l'application d'une méthode actuarielle, le taux de référence étant celui des émissions des titres équivalents majoré, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Opérations de gré à gré

Les opérations conclues sur un marché de gré à gré, autorisé par la réglementation applicable aux OPC sont valorisés à leur valeur de marché.

Opérations à terme ferme et conditionnel

- Les contrats à terme ferme sur les marchés dérivés sont évalués au cours de compensation du jour.
- Les options sur les marchés dérivés sont évaluées au cours de clôture du jour.

Garanties financières et appels de marges

Les garanties financières reçues sont évaluées au prix du marché (mark-to-market).

Les marges de variation quotidiennes sont calculées par différence entre l'évaluation au prix de marché des garanties constituées et l'évaluation au prix du marché des instruments collatéralisés.

Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan :

- Pour les contrats à terme ferme au nominal x quantité x cours de compensation x (devise)
- Pour les contrats à terme conditionnel en équivalent sous-jacent
- Pour les swaps
 - Swap de taux adossés ou non adossés
Engagement = nominal + évaluation de la jambe à taux fixe (si TF/TV) ou à taux variable (si TV/TF) au prix du marché.
 - Autres Swaps
Engagement = nominal + valeur boursière (lorsque l'OPC a adopté la méthode synthétique de valorisation).

Méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

Méthode des coupons encaissés.

Méthode de comptabilisation des frais

Les opérations sont comptabilisées en frais exclus.

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;

Pour les frais courants effectivement facturés à l'OPC, se reporter à la partie « Frais » du Document d'Information clé pour l'investisseur (DICI).

Parts NC :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 2% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant*
Commission de mouvement perçues par CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €** TTC
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument ***.
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* non significatif, les OPCVM détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

**selon la complexité

***se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Part M :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 0,65% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant*
Commission de mouvement perçues par CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €** TTC
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument ***
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* non significatif, les OPCVM détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

**selon la complexité

***se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Parts OS :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 0,10% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant*
Commission de mouvement perçue par CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €** TTC
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument***.
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* non significatif, les OPCVM détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

**selon la complexité

***se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Parts R :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 0,81% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant*
Commission de mouvement perçue par CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €** TTC
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument***.
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* non significatif, les OPCVM détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

**selon la complexité

***se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Les revenus des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres reviennent à l'OPC.

Groupama Asset Management ne perçoit aucune commission en nature (Conformément à la réglementation en vigueur) de la part des intermédiaires.

Affectation des sommes distribuables**Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts GROUPAMA FRANCE STOCK M	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts GROUPAMA FRANCE STOCK NC	Capitalisation	Capitalisation
Parts GROUPAMA FRANCE STOCK OS	Capitalisation	Capitalisation
Parts GROUPAMA FRANCE STOCK R	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	129 980 228,25	143 103 399,28
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	26 583 584,60	31 460 434,81
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-52 983 339,42	-26 235 080,86
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	13 306 432,21	8 888 652,29
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-629 971,36	-2 578 007,79
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	200 627,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-66 641,00	-8 630,00
Frais de transactions	-258 972,26	-242 565,65
Différences de change	11 122,41	395,01
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	15 302 451,10	-25 128 341,32
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>38 865 580,40</i>	<i>23 563 129,30</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-23 563 129,30</i>	<i>-48 691 470,62</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-2 112 382,84	-1 673 149,51
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 713 172,53	2 393 121,99
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	132 046 311,22	129 980 228,25

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370 425,00	0,28
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	370 425,00	0,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 DKK		Devise 2 GBP		Devise 3 USD		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	1 280 546,73	0,97	717 265,48	0,54	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	136 172,99	0,10	128 249,70	0,10	11 875,05	0,01	3 639,77	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	366 543,06
	Souscriptions à recevoir	171 802,62
	Coupons et dividendes en espèces	132 194,64
TOTAL DES CRÉANCES		670 540,32
DETTES		
	Achats à règlement différé	335 228,84
	Rachats à payer	38 272,93
	Frais de gestion fixe	196 615,97
TOTAL DES DETTES		570 117,74
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		100 422,58

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part GROUPAMA FRANCE STOCK M		
Parts souscrites durant l'exercice	47 507,83900	11 003 928,30
Parts rachetées durant l'exercice	-130 872,38400	-30 248 472,72
Solde net des souscriptions/rachats	-83 364,54500	-19 244 544,42
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	443 456,00400	
Part GROUPAMA FRANCE STOCK NC		
Parts souscrites durant l'exercice	14 284,165100	14 269 735,72
Parts rachetées durant l'exercice	-14 250,607100	-14 896 261,49
Solde net des souscriptions/rachats	33,558000	-626 525,77
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	24 096,007600	
Part GROUPAMA FRANCE STOCK OS		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0,0100	
Part GROUPAMA FRANCE STOCK R		
Parts souscrites durant l'exercice	14 578,413	1 309 920,58
Parts rachetées durant l'exercice	-77 941,878	-7 838 605,21
Solde net des souscriptions/rachats	-63 363,465	-6 528 684,63
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	41 864,999	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part GROUPAMA FRANCE STOCK M	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part GROUPAMA FRANCE STOCK NC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part GROUPAMA FRANCE STOCK OS	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part GROUPAMA FRANCE STOCK R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Parts GROUPAMA FRANCE STOCK M	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	722 935,05
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,64
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts GROUPAMA FRANCE STOCK NC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	419 244,09
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,59
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts GROUPAMA FRANCE STOCK OS	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts GROUPAMA FRANCE STOCK R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	50 661,91
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,74
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			2 042 401,64
Instruments financiers à terme	FR0010582452	GROUPAMA MONETAIRE IC	2 042 401,64
Total des titres du groupe			2 042 401,64

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	4 147,33	2 973,49
Résultat	2 414 624,41	2 546 890,00
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	2 418 771,74	2 549 863,49

	29/09/2023	30/09/2022
Parts GROUPAMA FRANCE STOCK M		
Affectation		
Distribution	2 066 504,98	2 144 159,63
Report à nouveau de l'exercice	287,77	4 926,94
Capitalisation	0,00	0,00
Total	2 066 792,75	2 149 086,57
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	443 456,00400	526 820,54900
Distribution unitaire	4,66	4,07
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	17 315,94	30 666,44

	29/09/2023	30/09/2022
Parts GROUPAMA FRANCE STOCK NC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	271 510,83	217 370,73
Total	271 510,83	217 370,73

	29/09/2023	30/09/2022
Parts GROUPAMA FRANCE STOCK OS		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	6,14	5,35
Total	6,14	5,35

	29/09/2023	30/09/2022
Parts GROUPAMA FRANCE STOCK R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	80 462,02	183 400,84
Total	80 462,02	183 400,84

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	16 338 180,10	14 322 126,61
Plus et moins-values nettes de l'exercice	11 080 938,73	6 335 131,50
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	27 419 118,83	20 657 258,11

	29/09/2023	30/09/2022
Parts GROUPAMA FRANCE STOCK M		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	24 952 496,77	19 410 003,02
Capitalisation	0,00	0,00
Total	24 952 496,77	19 410 003,02

	29/09/2023	30/09/2022
Parts GROUPAMA FRANCE STOCK NC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 113 347,73	1 037 678,71
Total	2 113 347,73	1 037 678,71

	29/09/2023	30/09/2022
Parts GROUPAMA FRANCE STOCK OS		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	19,67	9,60
Total	19,67	9,60

	29/09/2023	30/09/2022
Parts GROUPAMA FRANCE STOCK R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	353 254,66	209 566,78
Total	353 254,66	209 566,78

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	140 659 288,96	120 931 959,16	143 103 399,28	129 980 228,25	132 046 311,22
Parts GROUPAMA FRANCE STOCK G en EUR					
Actif net	2 861 598,82	0,00	0,00	0,00	0,00
Nombre de titres	225,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur liquidative unitaire	12 718,21	0,00	0,00	0,00	0,00
+/- values nettes unitaire non distribuées	79,08	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur résultat	306,56	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire	1,826	0,00	0,00	0,00	0,00
Parts GROUPAMA FRANCE STOCK M en EUR					
Actif net	127 486 352,77	111 870 136,34	130 321 850,28	100 790 973,87	102 684 791,47
Nombre de titres	718 621,36700	672 193,88000	590 948,06300	526 820,54900	443 456,00400
Valeur liquidative unitaire	177,40	166,42	220,53	191,31	231,55
+/- values nettes unitaire non distribuées	5,85	8,47	27,17	36,84	56,26
Distribution unitaire sur résultat	3,99	1,97	3,03	4,07	4,66
Crédit d'impôt unitaire	0,025	0,01	0,016	0,059	0,00 (*)
Parts GROUPAMA FRANCE STOCK NC en EUR					
Actif net	10 311 173,31	9 061 664,61	12 781 335,68	20 571 975,29	25 141 669,19
Nombre de titres	13 325,263900	12 273,518900	13 015,064600	24 062,449600	24 096,007600
Valeur liquidative unitaire	773,80	738,31	982,04	854,94	1 043,39
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,89	11,53	83,30	43,12	87,70
Capitalisation unitaire sur résultat	14,52	5,56	7,44	9,03	11,26

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Parts GROUPAMA FRANCE STOCK OS en EUR					
Actif net	164,06	158,21	213,32	188,64	233,92
Nombre de titres	0,0100	0,0100	0,0100	0,0100	0,0100
Valeur liquidative unitaire	16 406,00	15 821,00	21 332,00	18 864,00	23 392,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	76,00	260,00	1 813,00	960,00	1 967,00
Capitalisation unitaire sur résultat	464,00	288,00	420,00	535,00	614,00
Parts GROUPAMA FRANCE STOCK R en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	8 617 090,45	4 219 616,64
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	105 228,464	41 864,999
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	81,88	100,79
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	1,99	8,43
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	1,74	1,92

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
DANEMARK				
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	14 830	1 280 546,73	0,97
TOTAL DANEMARK			1 280 546,73	0,97
ESPAGNE				
IBERDROLA SA	EUR	48 888	517 968,36	0,39
TOTAL ESPAGNE			517 968,36	0,39
FRANCE				
AIRBUS SE	EUR	43 465	5 519 185,70	4,18
AIR LIQUIDE SA-PF	EUR	39 871	6 372 980,64	4,82
ALTEN SA	EUR	6 010	748 846,00	0,57
AXA SA	EUR	141 073	3 975 437,14	3,01
BIOMERIEUX	EUR	11 070	1 016 447,40	0,77
BNP PARIBAS	EUR	91 480	5 528 136,40	4,18
BUREAU VERITAS SA	EUR	39 890	937 813,90	0,71
CAPGEMINI SE	EUR	18 531	3 072 439,80	2,32
CARBIOS	EUR	11 307	248 754,00	0,19
CHRISTIAN DIOR	EUR	2 571	1 791 987,00	1,36
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	59 306	3 373 325,28	2,55
DANONE	EUR	37 126	1 940 204,76	1,47
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	72 300	2 551 828,50	1,93
EDENRED	EUR	40 634	2 408 783,52	1,83
ESKER SA	EUR	4 973	622 619,60	0,48
ESSILORLUXOTTICA	EUR	24 947	4 120 246,52	3,12
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	7 006	816 199,00	0,62
HERMES INTERNATIONAL	EUR	4 244	7 341 271,20	5,56
KERING	EUR	3 836	1 656 768,40	1,26
L'OREAL	EUR	650	255 580,00	0,20
L'OREAL SA-PF	EUR	22 229	8 740 442,80	6,62
LEGRAND SA	EUR	10 425	910 102,50	0,69
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	15 259	10 931 547,60	8,27
MERSEN	EUR	25 574	966 697,20	0,73
MICHELIN (CGDE)	EUR	48 018	1 395 883,26	1,06
PERNOD RICARD SA	EUR	13 618	2 149 601,30	1,62
PUBLICIS GROUPE	EUR	36 794	2 640 337,44	2,00
REMY COINTREAU	EUR	4 170	482 260,50	0,36
REXEL SA	EUR	19 475	414 817,50	0,31
SAFRAN SA	EUR	16 209	2 409 305,76	1,83
SANOFI	EUR	70 118	7 115 574,64	5,39
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	3 631	820 606,00	0,62
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	53 365	8 377 237,70	6,34
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	92 662	2 184 043,34	1,66
THALES SA	EUR	8 818	1 173 675,80	0,89
TOTALENERGIES SE	EUR	158 292	9 863 174,52	7,47
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	82 293	2 257 296,99	1,71
VINCI SA	EUR	50 880	5 343 417,60	4,05

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL FRANCE			122 474 877,21	92,75
ITALIE				
BRUNELLO CUCINELLI SPA	EUR	13 667	984 707,35	0,74
TOTAL ITALIE			984 707,35	0,74
PAYS-BAS				
STELLANTIS NV	EUR	23 291	423 942,78	0,32
TOTAL PAYS-BAS			423 942,78	0,32
ROYAUME-UNI				
ASTRAZENECA PLC	GBP	5 604	717 265,48	0,55
TOTAL ROYAUME-UNI			717 265,48	0,55
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	76 461	3 133 754,09	2,38
TOTAL SUISSE			3 133 754,09	2,38
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			129 533 062,00	98,10
TOTAL Actions et valeurs assimilées			129 533 062,00	98,10
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GROUPAMA MONETAIRE IC	EUR	9,391	2 042 401,64	1,54
TOTAL FRANCE			2 042 401,64	1,54
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 042 401,64	1,54
TOTAL Organismes de placement collectif			2 042 401,64	1,54
Créances			670 540,32	0,51
Dettes			-570 117,74	-0,43
Comptes financiers			370 425,00	0,28
Actif net			132 046 311,22	100,00

Parts GROUPAMA FRANCE STOCK M	EUR	443 456,00400	231,55
Parts GROUPAMA FRANCE STOCK NC	EUR	24 096,007600	1 043,39
Parts GROUPAMA FRANCE STOCK R	EUR	41 864,999	100,79
Parts GROUPAMA FRANCE STOCK OS	EUR	0,0100	23 392,00

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part GROUPAMA FRANCE STOCK M

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	2 066 504,98	EUR	4,66	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	2 066 504,98	EUR	4,66	EUR

6. ANNEXE(S)

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA FRANCE ACTIVE EQUITY **Part ID Code ISIN : FR0011292382 (D - EUR)**

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 24 juin 2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs :

L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI France (clôture - dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée, supérieure à 5 ans. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active, principalement sur des actions d'entreprises françaises et de la zone Euro de toutes capitalisations, et répondant à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).

Stratégie d'investissement :

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches et intégrera des critères ESG : l'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt. L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une société et de sa valorisation. L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-In-Universe. Celle-ci repose sur l'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formations des salariés, relations fournisseurs...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants...).

La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentre sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises. La sélection au sein de l'univers d'investissement ESG éligible est défini en amont en excluant les valeurs suivantes : valeurs appartenant à la liste des "Grands Risques ESG", exclusion des filières jugées non compatibles avec la politique d'engagement de Groupama AM et exclusion des valeurs représentant 20% des moins bien notées de l'univers d'investissement selon la méthodologie d'analyse ESG propre à Groupama AM. La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible, car les données ESG ne sont pas encore standardisées.

Les actions des pays de la zone Euro représenteront au moins 75% de l'actif dont 60% d'actions françaises minimum. La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations petites et moyennes n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres. L'exposition minimale au risque actions est de 75%. L'OPCVM pourra détenir des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droits européens jusqu'à 10% de son actif net afin de diversifier le portefeuille. L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille face au risque actions dans la limite d'un engagement maximum de 100% de l'actif net. Afin de gérer la trésorerie et à titre accessoire, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, utiliser des OPCVM monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces. Le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions, de pays membres de la Zone Euro.

Le produit est exposé au minimum à 75% de son actif net en actions.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Classification AMF : Actions des pays de la zone euro

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Distribution.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque moyen de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux investisseurs institutionnels hors OPC ou mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales..

Dépositaire : CACEIS BANK

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 5 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen



Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de liquidité : il est lié aux marchés des petites et moyennes capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que dans le cas des grandes capitalisations.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit.

Veillez vous reporter au prospectus pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans Pour un investissement de : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	1 660 €	1 740 €
	Rendement annuel moyen	-83,41 %	-29,49 %
Défavorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8 520 €	10 590 €
	Rendement annuel moyen	-14,75 %	1,16 %
Intermédiaire*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 670 €	14 680 €
	Rendement annuel moyen	6,69 %	7,98 %
Favorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	14 150 €	17 800 €
	Rendement annuel moyen	41,50 %	12,23 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 03/2015 et 03/2020. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 10/2016 et 10/2021. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 01/2016 et 01/2021.

QUE SE PASSE-T-IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	384 €	951 €
Incidence des coûts annuels*	3,87 %	1,61 % chaque année

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,59 % avant déduction des coûts et de 7,98 % après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	300 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,65 % de la valeur de votre investissement par an.	63 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,23 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	22 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du Développement - Réclamation Client, 25 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les rapports financiers et d'autres documents d'informations relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/. L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion. Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site <https://www.groupama-am.com/fra/fr/institutionnel/nos-fonds>.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA FRANCE ACTIVE EQUITY **Part NC Code ISIN : FR0000989782 (C - EUR)**

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 24 juin 2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs :

L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI France (clôture - dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée, supérieure à 5 ans. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active, principalement sur des actions d'entreprises françaises et de la zone Euro de toutes capitalisations, et répondant à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).

Stratégie d'investissement :

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches et intégrera des critères ESG : l'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt. L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une société et de sa valorisation. L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-In-Universe. Celle-ci repose sur l'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formations des salariés, relations fournisseurs...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants...).

La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentre sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises. La sélection au sein de l'univers d'investissement ESG éligible est défini en amont en excluant les valeurs suivantes : valeurs appartenant à la liste des "Grands Risques ESG", exclusion des filières jugées non compatibles avec la politique d'engagement de Groupama AM et exclusion des valeurs représentant 20% des moins bien notées de l'univers d'investissement selon la méthodologie d'analyse ESG propre à Groupama AM. La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible, car les données ESG ne sont pas encore standardisées.

Les actions des pays de la zone Euro représenteront au moins 75% de l'actif dont 60% d'actions françaises minimum. La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations petites et moyennes n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres. L'exposition minimale au risque actions est de 75%. L'OPCVM pourra détenir des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droits européens jusqu'à 10% de son actif net afin de diversifier le portefeuille. L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille face au risque actions dans la limite d'un engagement maximum de 100% de l'actif net. Afin de gérer la trésorerie et à titre accessoire, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, utiliser des OPCVM monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces. Le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions, de pays membres de la Zone Euro.

Le produit est exposé au minimum à 75% de son actif net en actions.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Classification AMF : Actions des pays de la zone euro

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque moyen de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est ouverte à tous souscripteurs..

Dépositaire : CACEIS BANK

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen



Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de liquidité : il est lié aux marchés des petites et moyennes capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que dans le cas des grandes capitalisations.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit.

Veuillez vous reporter au prospectus pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans Pour un investissement de : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	1 660 €	1 750 €
	Rendement annuel moyen	-83,36 %	-29,46 %
Défavorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8 470 €	10 410 €
	Rendement annuel moyen	-15,34 %	0,80 %
Intermédiaire*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 620 €	14 420 €
	Rendement annuel moyen	6,24 %	7,60 %
Favorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	14 090 €	17 450 €
	Rendement annuel moyen	40,88 %	11,77 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 03/2015 et 03/2020. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 06/2016 et 06/2021. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 01/2016 et 01/2021.

QUE SE PASSE-T-IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	452 €	1 637 €
Incidence des coûts annuels*	4,57 %	2,57 % chaque année

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,17 % avant déduction des coûts et de 7,60 % après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	2,75 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	275 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,60 % de la valeur de votre investissement par an.	155 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,23 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	22 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du Développement - Réclamation Client, 25 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les rapports financiers et d'autres documents d'informations relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/. L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion. Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site <https://www.groupama-am.com/fra/fr/institutionnel/nos-fonds>.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA FRANCE ACTIVE EQUITY **Part ND Code ISIN : FR0011271535 (D - EUR)**

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 24 juin 2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs :

L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI France (clôture - dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée, supérieure à 5 ans. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active, principalement sur des actions d'entreprises françaises et de la zone Euro de toutes capitalisations, et répondant à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).

Stratégie d'investissement :

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches et intégrera des critères ESG : L'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt. L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une société et de sa valorisation. L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-In-Universe. Celle-ci repose sur l'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formations des salariés, relations fournisseurs...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants...).

La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentre sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises. La sélection au sein de l'univers d'investissement ESG éligible est défini en amont en excluant les valeurs suivantes : valeurs appartenant à la liste des "Grands Risques ESG", exclusion des filières jugées non compatibles avec la politique d'engagement de Groupama AM et exclusion des valeurs représentant 20% des moins bien notées de l'univers d'investissement selon la méthodologie d'analyse ESG propre à Groupama AM. La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible, car les données ESG ne sont pas encore standardisées.

Les actions des pays de la zone Euro représenteront au moins 75% de l'actif dont 60% d'actions françaises minimum. La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations petites et moyennes n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres. L'exposition minimale au risque actions est de 75%. L'OPCVM pourra détenir des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droits européens jusqu'à 10% de son actif net afin de diversifier le portefeuille. L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille face au risque actions dans la limite d'un engagement maximum de 100% de l'actif net. Afin de gérer la trésorerie et à titre accessoire, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, utiliser des OPCVM monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces. Le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions, de pays membres de la Zone Euro.

Le produit est exposé au minimum à 75% de son actif net en actions.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Classification AMF : Actions des pays de la zone euro

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Distribution.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque moyen de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est ouverte à tous souscripteurs..

Dépositaire : CACEIS BANK

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 5 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen



Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de liquidité : il est lié aux marchés des petites et moyennes capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que dans le cas des grandes capitalisations.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit.

Veuillez vous reporter au prospectus pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans Pour un investissement de : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	1 660 €	1 750 €
	Rendement annuel moyen	-83,36 %	-29,46 %
Défavorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8 470 €	10 410 €
	Rendement annuel moyen	-15,34 %	0,80 %
Intermédiaire*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 620 €	14 420 €
	Rendement annuel moyen	6,24 %	7,60 %
Favorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	14 090 €	17 450 €
	Rendement annuel moyen	40,88 %	11,77 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 03/2015 et 03/2020. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 06/2016 et 06/2021. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 01/2016 et 01/2021.

QUE SE PASSE-T-IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	452 €	1 637 €
Incidence des coûts annuels*	4,57 %	2,57 % chaque année

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,17 % avant déduction des coûts et de 7,60 % après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	2,75 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	275 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,60 % de la valeur de votre investissement par an.	155 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,23 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	22 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du Développement - Réclamation Client, 25 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les rapports financiers et d'autres documents d'informations relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/. L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion. Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site <https://www.groupama-am.com/fra/fr/institutionnel/nos-fonds>.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA FRANCE ACTIVE EQUITY Part OAC Code ISIN : FR001400K2V3 (C - EUR)

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 24 juin 2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs :

L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI France (clôture - dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée, supérieure à 5 ans. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active, principalement sur des actions d'entreprises françaises et de la zone Euro de toutes capitalisations, et répondant à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).

Stratégie d'investissement :

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches et intégrera des critères ESG : l'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt. L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une société et de sa valorisation. L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-In-Universe. Celle-ci repose sur l'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formations des salariés, relations fournisseurs...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants...).

La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentre sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises. La sélection au sein de l'univers d'investissement ESG éligible est défini en amont en excluant les valeurs suivantes : valeurs appartenant à la liste des "Grands Risques ESG", exclusion des filiales jugées non compatibles avec la politique d'engagement de Groupama AM et exclusion des valeurs représentant 20% des moins bien notées de l'univers d'investissement selon la méthodologie d'analyse ESG propre à Groupama AM. La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible, car les données ESG ne sont pas encore standardisées.

Les actions des pays de la zone Euro représenteront au moins 75% de l'actif dont 60% d'actions françaises minimum. La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations petites et moyennes n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres. L'exposition minimale au risque actions est de 75%. L'OPCVM pourra détenir des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droits européens jusqu'à 10% de son actif net afin de diversifier le portefeuille. L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille face au risque actions dans la limite d'un engagement maximum de 100% de l'actif net. Afin de gérer la trésorerie et à titre accessoire, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, utiliser des OPCVM monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces. Le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions, de pays membres de la Zone Euro.

Le produit est exposé au minimum à 75% de son actif net en actions.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Classification AMF : Actions des pays de la zone euro

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque moyen de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux OPC et mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales et appartenant à la gamme Oxygène..

Dépositaire : CACEIS BANK

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 5 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen



Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de liquidité : il est lié aux marchés des petites et moyennes capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que dans le cas des grandes capitalisations.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit.

Veuillez vous reporter au prospectus pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans Pour un investissement de : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	1 640 €	1 720 €
	Rendement annuel moyen	-83,58 %	-29,64 %
Défavorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8 260 €	9 670 €
	Rendement annuel moyen	-17,43 %	-0,66 %
Intermédiaire*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 360 €	13 410 €
	Rendement annuel moyen	3,62 %	6,04 %
Favorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	13 740 €	16 220 €
	Rendement annuel moyen	37,41 %	10,15 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 03/2015 et 03/2020. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 06/2016 et 06/2021. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 01/2016 et 01/2021.

QUE SE PASSE-T-IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	459 €	818 €
Incidence des coûts annuels*	4,62 %	1,53 % chaque année

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,56 % avant déduction des coûts et de 6,04 % après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	4,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	400 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,08 % de la valeur de votre investissement par an.	7 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,23 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	22 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	0,32 % de la valeur de votre investissement par an. Le taux actuel variera en fonction de la performance de votre investissement.	30 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du Développement - Réclamation Client, 25 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour accéder au prospectus, au document d'informations clés, aux rapports financiers et aux autres documents d'informations relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, veuillez vous rapprocher de la personne vous ayant commercialisé ce produit. L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion. Pour accéder aux performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi qu'aux scénarios de performance mensuels, veuillez vous rapprocher de la personne vous ayant commercialisé ce produit.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA FRANCE ACTIVE EQUITY Part OSC Code ISIN : FR0010892067 (C - EUR)

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 24 juin 2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs :

L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI France (clôture - dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée, supérieure à 5 ans. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active, principalement sur des actions d'entreprises françaises et de la zone Euro de toutes capitalisations, et répondant à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).

Stratégie d'investissement :

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches et intégrera des critères ESG : l'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt. L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une société et de sa valorisation. L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-In-Universe. Celle-ci repose sur l'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formations des salariés, relations fournisseurs...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants...).

La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentre sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises. La sélection au sein de l'univers d'investissement ESG éligible est défini en amont en excluant les valeurs suivantes : valeurs appartenant à la liste des "Grands Risques ESG", exclusion des filiales jugées non compatibles avec la politique d'engagement de Groupama AM et exclusion des valeurs représentant 20% des moins bien notées de l'univers d'investissement selon la méthodologie d'analyse ESG propre à Groupama AM. La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible, car les données ESG ne sont pas encore standardisées.

Les actions des pays de la zone Euro représenteront au moins 75% de l'actif dont 60% d'actions françaises minimum. La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations petites et moyennes n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres. L'exposition minimale au risque actions est de 75%. L'OPCVM pourra détenir des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droits européens jusqu'à 10% de son actif net afin de diversifier le portefeuille. L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille face au risque actions dans la limite d'un engagement maximum de 100% de l'actif net. Afin de gérer la trésorerie et à titre accessoire, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, utiliser des OPCVM monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces. Le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions, de pays membres de la Zone Euro.

Le produit est exposé au minimum à 75% de son actif net en actions.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Classification AMF : Actions des pays de la zone euro

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque moyen de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux OPC et mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales et appartenant à la gamme Opale..

Dépositaire : CACEIS BANK

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen



Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de liquidité : il est lié aux marchés des petites et moyennes capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que dans le cas des grandes capitalisations.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit.

Veuillez vous reporter au prospectus pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans Pour un investissement de : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	1 640 €	1 730 €
	Rendement annuel moyen	-83,57 %	-29,63 %
Défavorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8 490 €	10 800 €
	Rendement annuel moyen	-15,11 %	1,56 %
Intermédiaire*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 620 €	14 980 €
	Rendement annuel moyen	6,19 %	8,42 %
Favorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	14 100 €	18 190 €
	Rendement annuel moyen	41,01 %	12,71 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 03/2015 et 03/2020. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 10/2016 et 10/2021. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 01/2016 et 01/2021.

QUE SE PASSE-T-IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	422 €	572 €
Incidence des coûts annuels*	4,23 %	1,14 % chaque année

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,56 % avant déduction des coûts et de 8,42 % après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	4,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	400 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,00 % de la valeur de votre investissement par an.	0 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,23 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	22 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du Développement - Réclamation Client, 25 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour accéder au prospectus, au document d'informations clés, aux rapports financiers et aux autres documents d'informations relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, veuillez vous rapprocher de la personne vous ayant commercialisé ce produit. L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion. Pour accéder aux performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi qu'aux scénarios de performance mensuels, veuillez vous rapprocher de la personne vous ayant commercialisé ce produit.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA FRANCE ACTIVE EQUITY **Part RC Code ISIN : FR0014003DZ9 (C - EUR)**

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 24 juin 2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs :

L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI France (clôture - dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée, supérieure à 5 ans. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active, principalement sur des actions d'entreprises françaises et de la zone Euro de toutes capitalisations, et répondant à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).

Stratégie d'investissement :

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active. Le gérant utilisera la combinaison de deux approches et intégrera des critères ESG : l'approche descendante qui utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt. L'approche ascendante qui se focalise sur les qualités intrinsèques d'une société et de sa valorisation. L'approche ESG utilisée dans le processus de gestion est une approche Best-In-Universe. Celle-ci repose sur l'analyse de critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formations des salariés, relations fournisseurs...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants...).

La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentre sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises. La sélection au sein de l'univers d'investissement ESG éligible est défini en amont en excluant les valeurs suivantes : valeurs appartenant à la liste des "Grands Risques ESG", exclusion des filiales jugées non compatibles avec la politique d'engagement de Groupama AM et exclusion des valeurs représentant 20% des moins bien notées de l'univers d'investissement selon la méthodologie d'analyse ESG propre à Groupama AM. La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible, car les données ESG ne sont pas encore standardisées.

Les actions des pays de la zone Euro représenteront au moins 75% de l'actif dont 60% d'actions françaises minimum. La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations petites et moyennes n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres. L'exposition minimale au risque actions est de 75%. L'OPCVM pourra détenir des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droits européens jusqu'à 10% de son actif net afin de diversifier le portefeuille. L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille face au risque actions dans la limite d'un engagement maximum de 100% de l'actif net. Afin de gérer la trésorerie et à titre accessoire, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, utiliser des OPCVM monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces. Le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions, de pays membres de la Zone Euro.

Le produit est exposé au minimum à 75% de son actif net en actions.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Classification AMF : Actions des pays de la zone euro

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque moyen de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux intermédiaires en relation avec Groupama Asset Management ou ses filiales et fournissant aux investisseurs particuliers un service de gestion sous mandat et/ou un service de conseil en investissement financier indépendant..

Dépositaire : CACEIS BANK

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 5 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen



Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de liquidité : il est lié aux marchés des petites et moyennes capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que dans le cas des grandes capitalisations.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit.

Veuillez vous reporter au prospectus pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans Pour un investissement de : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	1 660 €	1 740 €
	Rendement annuel moyen	-83,41 %	-29,49 %
Défavorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8 480 €	9 950 €
	Rendement annuel moyen	-15,16 %	-0,10 %
Intermédiaire*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 570 €	13 880 €
	Rendement annuel moyen	5,75 %	6,78 %
Favorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	13 930 €	17 020 €
	Rendement annuel moyen	39,33 %	11,22 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 03/2015 et 03/2020. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 12/2018 et 12/2023. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 08/2018 et 08/2023.

QUE SE PASSE-T-IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	394 €	987 €
Incidence des coûts annuels*	3,97 %	1,70 % chaque année

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,48 % avant déduction des coûts et de 6,78 % après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	300 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,75 % de la valeur de votre investissement par an.	72 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,23 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	22 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du Développement - Réclamation Client, 25 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les rapports financiers et d'autres documents d'informations relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/. L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion. Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site <https://www.groupama-am.com/fra/fr/institutionnel/nos-fonds>.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8

Dénomination du produit : GROUPAMA FRANCE
ACTIVE EQUITY

Identifiant d'entité 96950003NUWIFWUNHV80
juridique :

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance. La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 65,72%

Non

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables de 72,04%

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Exercice comptable	Indicateurs ESG	OPC	OPC	Indicateur de référence	Indicateur de référence
		Mesure	Taux de couverture (%)	Mesure	Taux de couverture (%)
09/2023 - 09/2024	Heures de formation	24,27	99,3	23,73	99,48
09/2023 - 09/2024	Intensité carbone (t CO ²)	430	98,56	443,78	100
09/2023 - 09/2024	Note ESG	71,15	97,03	69,5	99,48
09/2022 - 09/2023	Heures de formation	21,78	97,51	21,76	100
09/2022 - 09/2023	Intensité carbone (t CO ²)	332	97,12	381,86	99,34
09/2022 - 09/2023	Note ESG	73,1	95,2	70,84	100

Quels étaient les objectifs de développement durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'ID a-t-il contribué à ces objectifs ?

La part d'investissement durable de l'OPC correspond au pourcentage d'entreprises qui contribuent positivement à un objectif environnemental ou social sans causer de préjudice à un autre objectif environnemental ou social, tout en respectant les pratiques de bonne gouvernance.

Notre approche des investissements durables se base sur :

1. La contribution positive des entreprises aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD). Les entreprises sont analysées en fonction de leur contribution positive à 16 des 17 ODD, l'ODD 17 - Partenariats mondiaux n'étant pas applicable aux activités des entreprises.

La contribution aux ODD est calculée par notre fournisseur de données ESG Moody's à partir de deux analyses : L'analyse du chiffre d'affaires des activités des entreprises (revenu provenant de la fourniture des biens/services durables divisé par le revenu total de l'entreprise). Cette analyse aboutit à un score global de contribution allant de 0 à 100% permettant de catégoriser les entreprises selon 4 niveaux : Aucun/ Mineur (0 à 20%) / Significatif (20 à 50%) / Majeur (50% à 100%).

Ce score est complété par un score de controverse issue de l'analyse de l'implication de l'entreprise dans les activités controversées. Le niveau d'implication est calculé à partir du chiffre d'affaires provenant de l'activité controversée ou du niveau d'implication (production, vente, distribution). La vente et la distribution de produits et services pour moins de 10% du revenu de l'entreprise sont considérés comme une implication mineure. Au-dessus de 10% l'implication est considérée comme majeure.

Le niveau d'implication pénalise plus ou moins fortement le score obtenu par l'entreprise : Majeur (-3) / Mineure (-2) / Aucune (0).

Ces deux analyses permettent de définir un niveau de contribution global catégorisé en cinq niveaux : Très positif, positif, neutre, négatif, très négatif.

Sont considérés comme des investissements durables, les investissements ayant obtenus un score très positif, positif ou neutre.

2. Les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables, validées par une méthodologie interne, sont également pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

La méthodologie d'analyse interne permet de s'assurer que ces obligations respectent bien nos exigences internes en la matière. A travers cette méthodologie, nous analysons systématiquement quatre piliers, interdépendants et complémentaires, qui reposent sur deux référentiels reconnus :

- Les exigences de transparence des Green Bonds Principles, Social Bonds Principles et Sustainable Bonds Principles.
- Pour les obligations vertes, la nomenclature des activités éligibles dans le cadre du Label Greenfin.

Quatre critères sont systématiquement analysés dans le cadre de notre méthodologie interne:

- Les caractéristiques de l'émission ;
- La performance ESG de l'émetteur ;
- La qualité environnementale et ou sociale des projets financés ;
- La transparence prévue.

Si un des trois critères suivants : la performance ESG de l'émetteur, la qualité environnementale et ou sociale des projets financés ou la transparence prévue est analysée négativement, l'obligation ne sera pas validée. Seuls les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables validées par notre méthodologie interne sont pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

Part des investissements durables	72,04%
--	---------------

● ***Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent pas de préjudice important à tout autre objectif d'investissement durable car toute entreprise contribuant négativement à au moins un ODD n'est pas considérée comme répondant à l'objectif d'investissement durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La prise en compte des principales incidences négatives (ci-après « PAI ») obligatoires s'effectue à plusieurs niveaux de notre démarche d'investissement durable : la politique d'exclusions, la politique d'engagement et la méthodologie d'analyse ESG interne. Les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 10 et 11, 12 et 13 sont intégrés dans notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire. Les PAI 10 et 11, portants sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes, sont pris en compte à travers un score, le Global Compact. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Le PAI 7 - activités impactant négativement la biodiversité - est évalué via un proxy de l'indicateur biodiversité de notre fournisseur Iceberg Data Lab dans un souci de cohérence avec les mesures d'impact reportées dans notre Rapport Article 29 de la loi Energie Climat. Ce document de reporting ESG est disponible sur notre site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/> ».

Le PAI 4 est pris en compte dans notre politique d'exclusions et notre politique d'engagement. Le PAI 14 est pris en compte uniquement dans nos politiques d'exclusions.

Une évaluation des principales incidences négatives est effectuée au niveau du portefeuille et rapportée annuellement au sein de l'annexe ESG du rapport périodique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre les principales incidences négatives obligatoires parmi lesquels les 10 et 11 qui portent sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes. Ces principales incidences négatives sont répondues avec le score Global Compact calculé par notre fournisseur de données ESG. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

PAI 10. Part d'investissement dans des sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	PAI 11. Part d'investissement dans des sociétés ne disposant pas de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
11,70	0,02



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Tableau 1 :

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 (Tonne de CO2 équivalente)	6 639,57	9 754,87		
		Émissions de GES de niveau 2 (Tonne de CO2 équivalente)	3 249,14	3 170,48		
		Émissions de GES de niveau 3 (Tonne de CO2 équivalente)	74 583,96	303 805,27		
		Émissions totales de GES (Tonne de CO2 équivalente)	84 480,07	316 730,36		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)	555,39	2 395,38		
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)	1 109,34	4 341,03		
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (Pourcentage)	6,19	7,98			
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (Pourcentage)	30,94	39,11			
6. Intensité de consommation	Consommation d'énergie en GWh par	0,45	0,23			

	d'énergie par secteur à fort impact climatique	million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique (Gigawatt par M EUR de CA Emetteur)				
Biodiversité	7.Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (Pourcentage)	1,32	1,17		
Eau	8.Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)	617,43	741,72		
Déchets	9.Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)	55 587,35	43 395,55		
Les questions sociales et de personnel	10.Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (Pourcentage)	11,70	17,67		
	11.Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations (Pourcentage)	0,02	0,25		
	12.Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (Pourcentage)	6,66	8,23		

	13.Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (Pourcentage)	44,61	13,80		
	14.Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (Pourcentage)	0,00	0,00		
Environnement	15.Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement (Pourcentage)	N/A	N/A		
Social	16.Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national. (Pourcentage)	N/A	N/A		

Tableau 2 Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement, supplémentaires

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	8,47

Tableau 3 Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Questions sociales et de personnel	3.Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	25,73



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

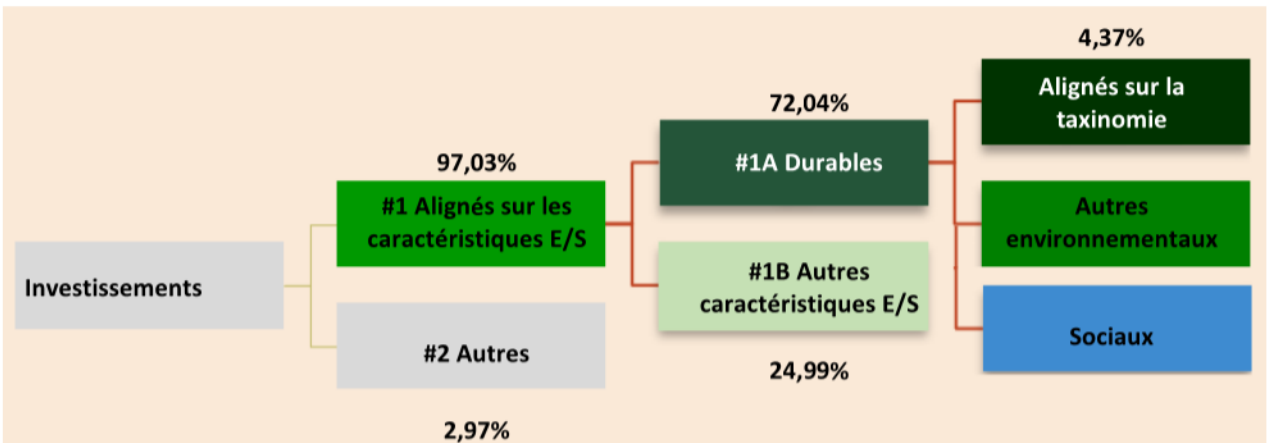
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/10/2023 au 30/09/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI (XPAR)	Consommation Discretionnaire	7.80%	France
SCHNEIDER ELECTRIC SE (XPAR)	Industrie	7.17%	France
L'OREAL (XPAR)	Biens de Consommation de Base	6.51%	France
TOTALENERGIES SE (XPAR)	Énergie	6.32%	France
HERMES INTERNATIONAL (XPAR)	Consommation Discretionnaire	5.07%	France
AIR LIQUIDE PRIME DE FIDELITE 2021 (XPAR)	Matériaux de base	4.67%	France
SANOFI (XPAR)	Santé	4.61%	France
AIRBUS SE (XPAR)	Industrie	4.51%	France
VINCI SA (XPAR)	Industrie	3.68%	France
SAFRAN SA (XPAR)	Industrie	3.52%	France
BNP PARIBAS (XPAR)	Finance	3.51%	France
ESSILORLUXOTTICA (XPAR)	Santé	3.44%	France
AXA SA (XPAR)	Finance	3.24%	France
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN (XPAR)	Industrie	2.75%	France
CAPGEMINI SE (XPAR)	Technologies de l'Information	2.15%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

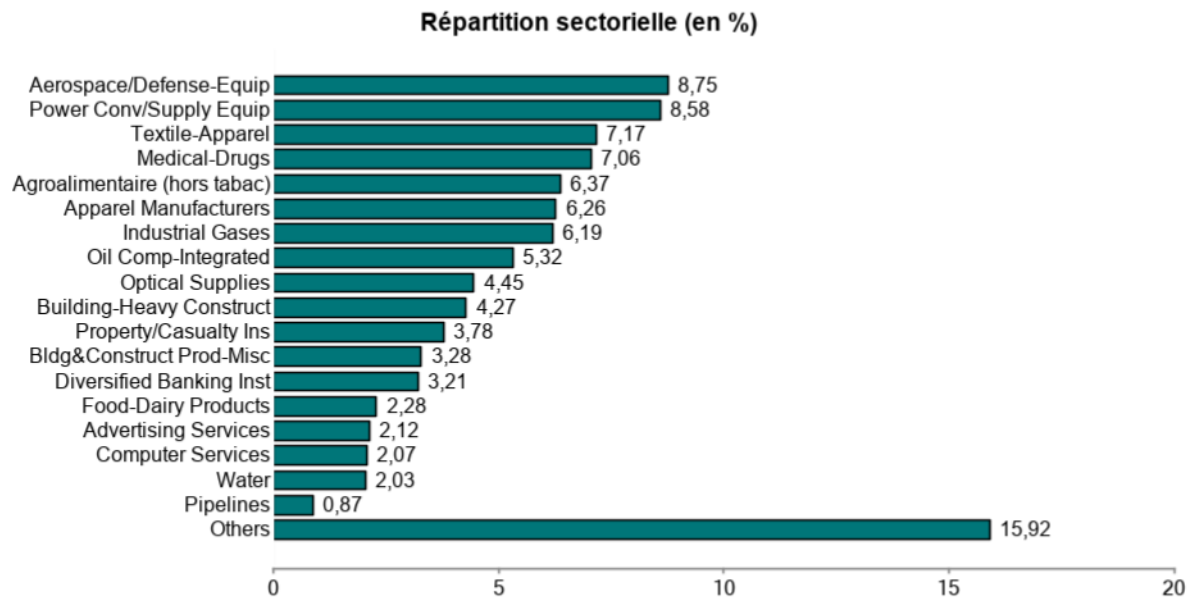
La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage : - du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements - des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, par exemple pour une transition verte par exemple ; - des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

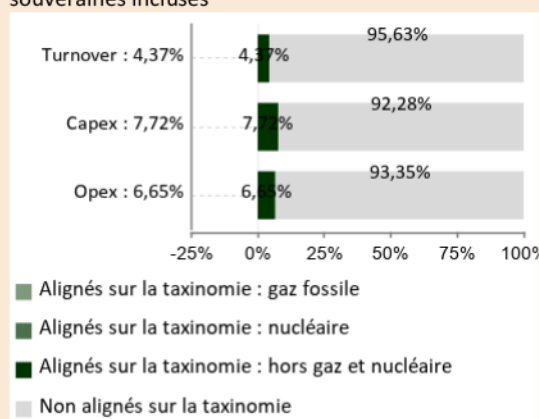
● **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie** de l'UE ?**

- Oui**
- Nucléaire** **Gaz fossile**
- Non**

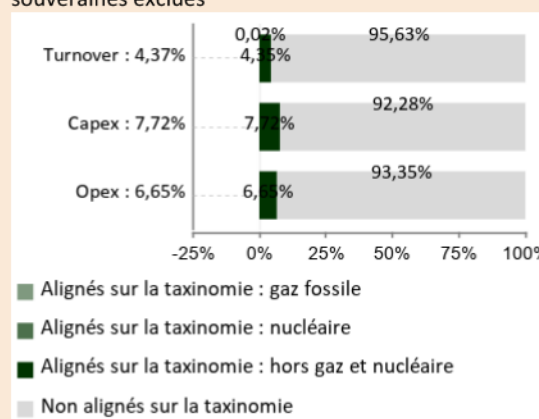
Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères pour le gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'énergie renouvelable ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Investissements alignés sur la taxonomie, obligations souveraines incluses



2. Investissements alignés sur la taxonomie, obligations souveraines exclues



*Aux fins de ces graphiques, « les obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

**Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la Taxonomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Part d'investissements durables réalisés dans des activités transitoires et habilitantes	2,86%
--	-------

Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Période	Pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE
2024	4,37%
2023	-



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Part d'Investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie	67,67%
--	--------



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Part d'investissements durables sur le plan social	-
--	---



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quels étaient leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « #2 Autres » est composée d'émetteurs ou valeurs non notées, faute de disponibilité de données ESG suffisantes mais pour lesquelles les politiques d'exclusion du fonds s'appliquent.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques Environnementales et / ou sociales au cours de la période ?

Durant l'exercice et dans le respect de notre engagement, la note ESG moyenne du fonds est restée supérieure à celle du benchmark et les 20% des valeurs les moins bien notées de l'univers d'investissement ont été exclues. De même, les filières jugées non compatibles avec la politique d'engagement de Groupama AM notamment dans le charbon et les armes controversées sont exclues. Enfin, les sociétés classées sur la liste des Grands Risques de Durabilité de Groupama AM sont également exclues c'est-à-dire les valeurs controversées ou dont la gouvernance est jugée très mauvaise. Il existe aussi des engagements sur les deux indicateurs suivants avec un taux de couverture et de suivi ESG minimum de 90% du portefeuille : le niveau moyen pondéré d'émissions de CO² du fonds devra être inférieur à celle de son benchmark et la note moyenne pondérée sur le nombre d'heures de formation dispensées par salarié devra être supérieure à son benchmark. Du fait de ses engagements, nous avons été amenés à acheter les titres suivants : Bureau Véritas, Cap Gemini, Sanofi, Iberdrola, Intesa San Paolo, et à vendre : BNP Paribas, Alten, Rémy Cointreau, GTT, Mersen, Christian Dior et Airbus, afin de respecter notre engagement sur le nombre d'heures de formation.

Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable